

†
PAX

Abbaye Notre-Dame de Jouarre



Sainte Telchilde, Fondatrice et 1^{re} Abbessse (630)

LES FÊTES DU XIII^e CENTENAIRE

7, 8, 9 octobre 1930

MEAUX

IMPRIMERIE ANDRÉ-POUYÉ, 8, RUE NOTRE-DAME

1930

[Bz. MEAUX]

†
PAX

Abbaye Notre-Dame de Jouarre



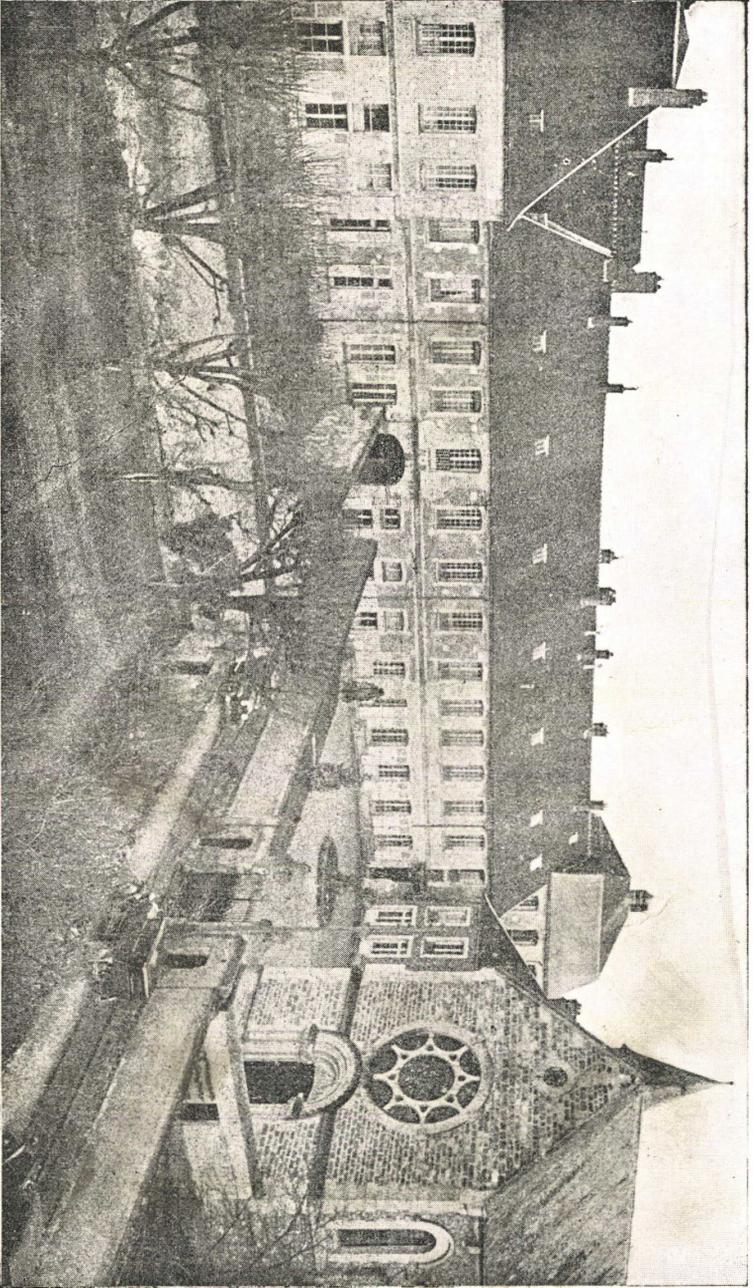
Sainte Telchilde, Fondatrice et 1^{re} Abbesse (630)

LES FÊTES DU XIII^e CENTENAIRE

7, 8, 9 octobre 1930

MEAUX
IMPRIMERIE ANDRÉ-POUYÉ, 8, RUE NOTRE-DAME
1930

[no 1222] SP



ABBAYE DE JOUARRE
Cour d'entrée. Vue de l'Abbaye traversée par la rue Montmorin

Cliché Lapersonne, à Conlommiers

Les Fêtes du XIII^e centenaire

DE L'ABBAYE DE JOUARRE

7, 8 et 9 octobre 1930

Préparatifs

Depuis quinze jours, dans toutes les paroisses du diocèse, une affiche fort habilement dessinée, conviait clergé et fidèles aux magnifiques solennités qui se sont déroulées, les 7, 8 et 9 octobre, dans l'antique abbaye de Notre-Dame de Jouarre. L'artiste a voulu évoquer à la fois le passé et le présent du royal moutier : dans une perspective où l'œil averti reconnaît la crypte de Jouarre, il a fait surgir sainte Telchilde de sa tombe où se lisent les premières lignes de son épitaphe rimée : « *Hoc membra post ultima teguntur fata sepulchro Beatae THEODLECHELDIS...* » La sainte fondatrice élève la lampe ardente dont la lueur attire à sa suite sainte Ozanne, sainte Mode, sainte Balde et sainte Aguilberte, suivies, dans le lointain, de l'abbesse actuelle, la Rme Mère Benoît, et de ses moniales, *sumentes oleum cum lampadibus, prudentes docuit sponso filias occurrere Christo.* »

Ainsi présentée, l'annonce des fêtes jubilaires devait conquérir d'emblée les sympathies pieuses des habitants de la Brie et du Gâtinais, déjà informés d'ailleurs, par un programme détaillé, des différentes cérémonies qui devaient solenniser ce triduum.

Le cadre en fut splendide : le site de Jouarre est un des plus beaux du diocèse, et, depuis l'an 630, les saints et les saintes en ont fait leur séjour de prédilection, en cette abbaye célèbre dont les fastes ont illustré, au cours de treize siècles, l'histoire de l'Eglise de Meaux.

Solidement restauré, il y aura bientôt cent ans (1837), l'antique monastère a été doté d'une église romane que domine toujours le vieux donjon du XII^e siècle, au sommet

duquel flotte une longue flamme blanche chargée des armoiries de l'abbaye : le passé s'est mis en liesse pour fêter le présent.

Avec un goût exquis, les moniales ont orné leur bien aimé sanctuaire : de jolies lianes de glycines pendent légèrement des consoles sur lesquelles s'appuie la retombée des voûtes, encadrant les armoiries de toutes les abbesses qui, jusqu'à ce jour, ont gouverné Notre-Dame de Jouarre.

Le sanctuaire est garni d'un tapis sur le fond grenat duquel se détachent de larges bandes, ouvrées à la main et représentant, parmi les lys, les églantines héraldiques et les guirlandes de fleurs stylisées, les blasons des Souverains Pontifes et des évêques de Meaux, restaurateurs et bienfaiteurs de notre abbaye.

Dans le chœur des moniales est exposée la châsse de cristal renfermant les reliques des saints qui vécurent ici.

Discrètement paré de cires, de riches reliquaires et de gerbes de fleurs blanches, le maître-autel est revêtu d'un parement artistique et entouré de jolies courtines dont l'ordonnance se reflète sur les draperies du trône épiscopal, dressé du côté de l'évangile. En face, des fauteuils et des prie-Dieu ont été disposés pour les prélats qui doivent, par leur présence, rehausser la majesté de ces solennités.

Dilatant, pour ainsi dire, son enceinte, l'église abbatiale s'est annexé un péristyle protégé par un velum et orné de drapeaux aux couleurs du Pape et de la France.

Naturellement les moniales se sont exclusivement réservé le chœur, au fond duquel, faisant face à l'autel, se dresse le trône monumental de Madame l'Abbesse, adextré de la crosse qu'elle tiendra en main à différents moments de l'office liturgique.

Le transept droit, fermé par une grille, comme le chœur lui-même, est réservé aux anciennes élèves de l'abbaye ; le reste de l'église est accessible aux fidèles. Dans l'abside prendront place les élèves des Séminaires, comme aussi les moines et les « moinillons » de la Pierre-qui-Vire pour les offices du premier jour.

Du haut de leurs piédestaux, saint Benoît, sainte Scholastique, sainte Ebrégisile et sainte Telchilde, appuyés sur leurs crosses, semblent contempler et protéger la pieuse assemblée...

1^{er} jour du Triduum. Mardi 7 octobre.

Journée monastique

L'Ordre de Saint-Benoît, comme l'Eglise universelle, fête aujourd'hui Notre-Dame du Saint-Rosaire; il convenait que la Très Sainte Vierge fût la première honorée en cette journée inaugurale des solennités jubilaires.

Le soleil sourit à travers les verrières et se reflète sur les broderies d'or des précieux ornements qu'ont revêtus les ministres, pour l'office pontifical célébré par Dom Fulbert Gloriès, abbé mitré de la Pierre-qui-Vire, entouré de ses moines. Les *alumni* de l'abbaye bourguignonne, en aubes et capuces, remplissent les fonctions d'acolythes, de thuriféraire et de porte-insignes.

Les moniales chantent Tierce pendant que le Révérendissime revêt les ornements pontificaux. Bientôt, suave et pénétrant, retentit l'Introït : *Gaudeamus omnes in Domino, diem festum celebrantes...* Toutes les âmes, en effet, sont à la joie.

Appelés par le beau carillon des cloches de l'église paroissiale, qui, durant tout le triduum, sonneront les offices, les fidèles débordent du temple sous la tente adjacente au portail, et suivent avec un religieux intérêt les cérémonies que les moines bénédictins accomplissent impeccablement.

Dès ce matin, nombreux sont les ecclésiastiques et les religieux qui ont pu répondre à l'invitation de Madame l'Abbesse. Parmi eux, signalons Dom Chauvin, prieur de l'abbaye de la Source, à Paris; le R. P. Kerster, provincial des Pères Blancs de Hollande; MM. les chanoines Le Renard, Vivier et Monin; les délégués des Rmes abbés de Solesmes et de Maredsous.

Il est près de midi lorsque prend fin cette impressionnante fonction monastique.

S. G. Mgr Gaillard arrive de Meaux pour assister aux cérémonies de l'après-midi et présider les agapes. Sur le désir du prélat, le Rme Abbé chante le *Benedicite* auquel répondent les moines et les convives. A la fin du repas, Monseigneur, en un mot charmant, remercie le Rme Père, les personnages qui l'entourent, et les invite à visiter la

vieille tour dont le deuxième étage est converti en musée du XIII^e centenaire; l'église paroissiale, avec ses neuf châsses, joyaux de l'abbaye d'autrefois, et la célèbre crypte mérovingienne, monument unique en France. M. le curé de Jouarre s'empresse aimablement pour guider ses hôtes dans le double sanctuaire, attrait et gloire de son intéressante paroisse.

Mais déjà les joyeuses volées des cloches convoquent les fidèles pour les Vêpres que va célébrer pontificalement le Rme Père abbé, en présence de Monseigneur l'Evêque qui lui a gracieusement concédé le trône et la bénédiction, réservés par le Cérémonial à l'Ordinaire du diocèse.

L'assistance, très dense ce matin, est encore plus nombreuse ce soir pour entendre Dom Chauvin. Le prieur de l'abbaye de Sainte-Marie de Paris, est, on le sait, un séduisant orateur. Il le prouve, une fois de plus, dans ce captivant discours diffusé par des hauts-parleurs aux auditeurs les plus éloignés, et qui célèbre la Règle de saint Benoît :

DISCOURS DE DOM CHAUVIN, DE L'ORDRE DE SAINT-BENOÎT

*Quæritè primum regnum Dei et justitiam
ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.*

Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous viendra par surcroît. (*Matth.*, VI, 33.)

MONSEIGNEUR (1),
MON RÉVÉRENDISSIME PÈRE (2),
MADAME (3),
MES RÉVÉRENDES MÈRES,
MES BIEN CHERS FRÈRES,

Lorsqu'une vie ou une œuvre présentent un caractère d'unité particulièrement tranché, elles peuvent, pour ainsi dire, se cristalliser en une formule, généralement très simple, qui les englobe.

L'Evangile est rempli de ces formules.

Mais comme la doctrine qu'elles expriment est divine, elles sont aussi, pour qui ne sait pas les pénétrer, des paradoxes.

Telle est, en particulier, la parole qui résume l'enseignement du Sermon sur la Montagne : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu

(1) S. G. Mgr Gaillard, évêque de Meaux.

(2) Dom Fulbert Gloriès, abbé de la Pierre-qui-Vire.

(3) Madame l'Abbesse de Notre-Dame de Jouarre.

et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroît. » C'est-à-dire : Faites le contraire de ce que la raison séparée pourrait vous suggérer. Traitez comme négligeable ce que l'on recherche avec le plus de passion : l'argent, le succès, les satisfactions des sens ; et tout ce « reste », dont le Sauveur parle presque avec dédain, *haec omnia*, vous arrivera comme malgré vous, mais dans la mesure où vous ne vous en inquiétez pas, et à cette condition seulement. Réussite matérielle et morale, gloire, joies intenses que les jouisseurs de profession ne peuvent même soupçonner, n'est-ce pas l'apanage séculaire, méprisé d'eux mais magnifique, que Dieu n'a cessé d'attribuer aux plus grands parmi les saints, à ceux dont l'existence ne fut qu'une « recherche de Dieu » ?

« Chercher Dieu » : c'est précisément ce que notre bienheureux Père saint Benoît exige avant tout du candidat qui se présente à la probation : *si revera Deum quaerit* (1) ; et si le grand patriarche pose cette condition préalable à l'entrée de la vie monastique, c'est qu'il connaît par expérience la plénitude que met d'abord en l'âme la recherche de Dieu, et la magnificence des dons que le Seigneur ne manqua jamais d'y surajouter.

Il n'a rien ambitionné de terrestre, ce passionné de solitude, et pourtant quels résultats n'a-t-il pas obtenus ! Nous bénéficions encore aujourd'hui de son rayonnement, après quatorze siècles : non certes que nous osions nous comparer à tel ou tel colosse de notre famille qui émerge de la banalité du passé ; du moins portons-nous le poids d'une des gloires les plus splendides que jamais institution humaine ait conquises.

C'est l'œuvre d'un homme qui, ayant compris la vérité du paradoxe évangélique, non seulement l'a vécu pour son compte, mais l'a fait vivre à ceux qui, comme il s'exprime lui-même, « renonçant à leurs propres volontés et voulant militer sous le seul Seigneur Christ vrai Roi, ont pris — sous son égide — les armes formidables et éclatantes de l'obéissance (2). »

Car il ne faut pas se le dissimuler, la raison de la grandeur de notre Ordre, dans le passé comme dans le présent, c'est la Règle que le saint Patriarche a écrite. Elle est le plus grand de ses miracles. Les autres se sont écoulés dans le temps et n'ont laissé, comme tous les faits d'ici-bas, qu'un souvenir : celui-là est permanent.

C'est pourquoi, appelé à parler devant vous de la vie bénédictine, en ce premier jour des fêtes jubilaires de l'illustre abbaye de Jouarre, je n'ai rien de mieux à faire, me semble-t-il, que d'étudier d'abord comment saint Benoît, qui ne comptait travailler qu'à sa sanctification personnelle, a été appelé à écrire sa Règle. Ensuite je m'appliquerai à en fixer les caractéristiques.

De la sorte, tout en traitant, je l'espère, le sujet que je me propose d'aborder, je n'en ferai qu'un commentaire de la parole de Notre-Seigneur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. »

(1) *Reg. S. Ben.*, c. xxiii.

(2) *R. S. B.*, Prol.

MONSEIGNEUR,

J'ai toujours été persuadé qu'un bon compliment ne saurait racher un médiocre sermon : aussi n'ai-je guère l'habitude de cultiver ce genre. Faute de mieux, je veux du moins vous dire la très grande joie que j'éprouve à prendre pour la première fois la parole en présence de Votre Grandeur.

A mon âge, il est permis de rabâcher le passé; et celui-ci — qui me semble si proche ! — où nous faisons côte à côte de la psychologie expérimentale et même, hélas ! de la métaphysique, sur les bancs de l'Institut Catholique de Paris, m'est très doux à rappeler aujourd'hui. Nous ne pouvions nous douter alors du magnifique surcroît — du surcroît pontifical — qui devait vous échoir : *et haec omnia adjiciuntur vobis.*

Et c'est dans cette antique abbaye que je vous en dis mes respectueuses félicitations, non sans établir dans ma pensée un contraste entre la paternelle bienveillance dont vous entourez les moniales de Notre-Dame et l'âpreté — qu'on nous rappellera sans doute demain — avec laquelle le plus illustre de vos prédécesseurs sur le siège de Meaux et la plus tenace sans doute de celles qui tinrent avant vous, Madame, la crosse abbatiale, discutaient leurs droits respectifs. Les temps ont changé, Dieu merci, et nous n'avons plus qu'à vous dire, Monseigneur, la reconnaissance de toute la famille bénédictine, représentée par des moines de plusieurs monastères, réunis fraternellement autour de la houlette du très bon et très aimable Père Abbé de la Pierre-qui-Vire.

On imagine parfois, mes Frères, saint Benoît à la manière d'un peintre qui, pour composer un tableau, simplifie les données de l'histoire : un désert, un isolé qui vient s'y enfouir, et, tout autour, rien. On oublie que depuis plusieurs siècles les beautés de l'état religieux avaient été révélées au monde romain par saint Athanase et les deux moines égyptiens qui l'accompagnaient, Ammon et Isidore, incarnant dans leurs personnes, le premier les rudesses, le second les charmes de la vie parfaite; que saint Jérôme avait fait à Rome, en faveur de l'institution naissante, une propagande effective, surtout parmi les rangs de l'aristocratie; que saint Augustin, saint Paulin, cent autres, avaient attaché des moines à leurs églises; que saint Martin, l'apôtre des paysans, avait fondé plusieurs monastères en Gaule; que saint Benoît lui-même, tout jeune encore, avait rencontré à Enfide, immédiatement après sa fuite de Rome, d'après ce que raconte saint Grégoire le Grand, un groupe d'hommes « nombreux et honorables qui vivaient là par amour de Dieu et demeuraient dans l'église Saint-Pierre (1) », groupe qui ressemble fort à une communauté monastique; on oublie enfin qu'en plein désert de Subiaco — désert situé d'ailleurs à proximité d'une petite ville — c'est un moine du monastère gouverné par l'abbé Théodat, nommé Romain, qui donna l'habit au jeune ermite, et sans doute l'initia aux devoirs de son nouvel état.

Sans sortir des limites de notre Gaule, nous constatons à cette

(1) II Dial., I.

époque un vrai pullulement de monastères. Au cinquième siècle, deux personnalités marquent leur empreinte profonde : saint Honorat avec l'abbaye de Lérins, Cassien avec celle de Marseille. Lyon connaît au moins l'Île-Barbe, Ainay, et un monastère de femmes, Saint-Pierre. Les « Pères du Jura » ont essaimé avec les saints Romain et Lupicin : Condat, Lauconon, Romainmoutier, Baume pour les moniales, sont fondés par eux. Saint-Maurice d'Agaune est depuis longtemps célèbre. Au sixième siècle, le développement des monastères devient si considérable, que la liste en serait fastidieuse à lire; et combien d'autres n'ont même pas laissé un nom dans l'histoire ?

Il faut modifier le préjugé qui ferait de saint Benoît un créateur. Rappelons-nous qu'en arrivant au Mont-Cassin il ne dédia pas seulement un oratoire à saint Jean-Baptiste, reconnu déjà comme le Père des anachorètes, mais aussi à saint Martin (1), le thaumaturge, dont les fondations à Ligugé et à Marmoutier étaient connues de tous, grâce à son biographe, Sulpice-Sévère.

Longtemps avant saint Benoît la vie monastique avait été étudiée, définie, et, dans une certaine mesure, codifiée. Les Institutions de Cassien et les Conférences du même auteur sont citées par notre Patriarche comme des classiques en la matière. La fin de toute vie monastique, a dit Cassien, citant l'enseignement de l'abbé Isaac, de Scété, est de « tendre à une persévérance continue et sans interruption de la prière », *ad jugem et indisruptam orationis perseverantiam* (2). Il ne saurait en être autrement, car, comme l'expliquera plus tard un disciple de notre bienheureux Père, Guillaume, abbé de Saint-Thierry, « d'autres servent Dieu : le moine adhère à Dieu; d'autres croient en lui, l'honorent, l'aiment : le moine, lui, le goûte, le comprend, le connaît, en jouit (3). » Il doit donc, logiquement, anticiper ici-bas, autant que la faiblesse humaine en est capable, les conditions de l'éternité et brûler, pour ainsi dire, sa vie en présence de Dieu, comme l'encens qui se consume dans la liturgie du sacrifice eucharistique.

Cet idéal, saint Benoît ne le modifie nullement. La tradition qui le lui transmet est antique et solidement établie : il la maintient. Dans sa Règle, si remarquablement précise sur certains points, il n'exposera pas tout le détail, mais se contentera de renvoyer ceux de ses disciples qui seront avides d'une perfection plus haute, à l'enseignement des auteurs : *sunt doctrinae sanctorum Patrum* (4).

Mais, se demandera-t-on, si le monachisme, dans son essence, a été adopté tel quel par le saint Patriarche, en quoi consiste la vie proprement bénédictine ? Se fait-elle remarquer par certains détails de son cru, qui viendraient se superposer à ce que Cassien et d'autres avaient déjà précisé de la vie monastique en général ?

Il semble bien qu'il en doive être ainsi, puisque notre Saint s'est donné la peine d'écrire une Règle.

Ouvrons-la respectueusement, mes Frères, étudions-en le texte,

(1) II Dial., VIII.

(2) Collat., IX, c. II. P. L. XLIX, 771.

(3) *Exhort. ad frat. de Monte Dei*, l. I, c. II, P. L., CLXXXIV, 311.

(4) R. S. B., c. LXXIII.

projetons-y la lumière des Commentaires qui en ont été faits : nous découvrirons peut-être ce qu'elle renferme de spécifiquement original.

On a insisté — et avec combien de raison ! — sur sa pondération parfaite. Saint Grégoire, le biographe du Saint, n'y a pas manqué : *discretionē praecipuam*, dit-il. Mais ce n'est là qu'un caractère négatif et qui ne suffirait pas, semble-t-il, à lui donner le relief dans lequel elle se détache. Le bon sens pratique est une question primordiale, à la vérité, mais qui ne décerne pas à celui qui en est doué une transcendance proprement dite.

C'est pourquoi d'autres affirment que la grande originalité de saint Benoît fut sa conception de la stabilité monastique. Désormais, il ne sera plus loisible de circuler de monastère à monastère, au gré des fantaisies individuelles et du besoin de changement. La « gyrovagie », comme on disait, devient impossible. Une promesse explicite est exigée du moine de ne plus quitter le monastère de son choix : *promittat de stabilitate sua* (1).

On peut répondre à cela que la gyrovagie, telle que la sainte Règle la stigmatise, n'a jamais été la norme du monachisme, et que certainement d'autres que notre bienheureux Père l'ont considérée comme une peste. Les lois civiles, d'ailleurs, précisément à cette époque, s'occupaient elles-mêmes de déraciner cet abus, et leur influence en cette matière fut décisive.

Alors, ce qui distingue la Règle, est-ce cet équilibre entre la prière et le travail, cette harmonie des jours et des heures qui s'y trouve si merveilleusement calculée et qui, tout en laissant le moine à la « recherche de Dieu », supprime la monotonie de son existence quotidienne, et le préserve à la fois d'une fainéantise nuancée de quiétisme et d'une activité naturaliste ? Assurément ce caractère de notre Règle ne saurait être trop souligné : c'est grâce à lui qu'à travers les siècles le moine bénédictin a bien mérité de Dieu et des hommes en justifiant la sage devise qui resplendit aux voûtes du Mont-Cassin : Prière et Travail, *ora et labora*.

Mais depuis longtemps saint Augustin, dans un opuscule bien connu, avait exalté l'alliance de ces deux œuvres-sœurs. Le travail des mains, prétendait-on, est incompatible avec la contemplation pure. Le saint évêque alléguait, en réponse, la doctrine et l'exemple de saint Paul, et écrivait des lignes comme celle-ci : « Comment supporter de voir ces gens, qui résistent obstinément aux conseils si salutaires de l'Apôtre, je ne dis pas tolérés comme des faibles, mais vantés comme des saints ? C'est ainsi que des monastères, établis jadis sur les bases d'une saine doctrine, se ruinent grâce à une double illusion : la facilité abusive de ne rien faire, et une fausse idée de la sainteté (2). »

Qu'on veuille bien me permettre d'exprimer ma pensée en une formule un peu déconcertante peut-être : la note originale de la sainte Règle, c'est qu'elle existe. Je m'explique. Jusque-là les monastères se formaient pour ainsi dire spontanément autour d'une

(1) R. S. B. c. LVIII.

(2) C. III. P. L., XL, 578.



ABBAYE DE JOUARRE — S. G. Mgr GAILLARD, Evêque de Meaux

Cliche Lapersome, à Condomniers,

personnalité de très fort relief : saint évêque ou saint abbé. Nous avons un exemple de ce procédé dans les débuts de la vie de saint Benoît lui-même. On possédait bien, à la vérité, des ouvrages destinés à guider l'essor de la vie monastique vers Dieu : quelques-uns de ces traités portaient même le nom de Règle. Mais entre eux et une Règle proprement dite, c'est-à-dire un code législatif posant nettement les principes, puis réglementant avec une précision suffisante l'horaire, les usages, la liturgie, la distance est grande. Saint Benoît a eu le mérite de constater cette lacune. Mais pourquoi s'est-il donné la tâche de la combler ? Des hypothèses récentes, présentées avec une science et une sagacité rares nous permettent de hasarder une réponse (1). Le grand Législateur, que son caractère, son éducation et son expérience avaient si bien préparé à ce rôle, et que Dieu, en faisant de lui le Thaumaturge de son siècle, désignait nommément pour le remplir, a écrit le document qui manquait. Il a déclaré que désormais le cénobite serait le moine qui « milite sous une Règle et un Abbé (2) » ; que celui-ci doit, d'ailleurs, se soumettre à la Règle, et plus que d'autres, *praecipue* (3), puisqu'il doit donner à la fois la doctrine et l'exemple. Donc la Règle sera désormais la « Maîtresse », *magistra Regula* (4), la « Sainte », *sancta Regula* (5). Chacun, en entrant au monastère, saura ce qu'il doit y trouver : *ut sciat ad quod ingreditur* (6). Aussi la Règle bénédictine, après une période plus ou moins longue d'hésitations et de compromis, finira-t-elle par établir l'unité d'observances et d'esprit dans tous les monastères d'Occident et triomphera-t-elle enfin, au point de se voir, dans plus d'un Concile, placée sur l'autel, près du Livre des Evangiles et presque sur le même pied.

Non seulement la Règle suppose de la part de celui qui l'a écrite une grande expérience pratique et une connaissance approfondie de toute la littérature ecclésiastique et juridique de l'époque, mais elle entend bien être une Loi. Dès les premières lignes de son Prologue, elle s'impose sur un ton d'autorité : « Ecoute, ô fils, les préceptes du Maître, et incline l'oreille de ton cœur, et accueille volontiers l'admonition d'un tendre Père, et accomplit-la efficacement. »

On s'est demandé quel était ce Père, quel était ce Maître. Est-ce Benoît ? est-ce le Christ ? Je n'hésite pas. Le Père, le Maître, c'est le Législateur qui prend la plume, c'est saint Benoît et pas d'autres. La loi qu'il rédige est paternelle, mais c'est la Loi. Que nul ne s'y méprenne.

C'est si bien une loi, et une loi universelle, que, lorsqu'il s'agit de descendre dans certains détails pratiques qui peuvent varier suivant les climats, les habitudes locales, les besoins divers, tels que la

(1) Dom John Chapman. *Saint Benedict and the sixth century*. Londres, 1929.

(2) R. S. B., c. I.

(3) *Ibid.*, c. LXIX.

(4) *Ibid.*, c. III.

(5) *Ibid.*, c. XXIII.

(6) *Ibid.*, c. LVIII.

mesure du manger et du boire (1), la matière et la qualité des vêtements (2), alors le ton change, et saint Benoît emploie des formules comme celles-ci : « Nous croyons que (3)... Il nous a semblé expédient (4)... Nous avons quelque scrupule à régler ceci (5)... »

Et quelles éventualités la Règle envisage ! Elle suppose non seulement des faibles, mais des indisciplinés, des turbulents, des superbes, des désobéissants, des murmurateurs, des contumaces, des rebelles. Elle imagine des situations « absurdes » — c'est son expression — auxquelles il faut porter remède, telles que la juxtaposition initiale de deux autorités pratiquement égales, celle de l'abbé et celle du prieur, établies sur le même plan par des fondateurs peu au courant des habitudes monastiques et de la psychologie la plus élémentaire. « Absurdité » que saint Benoît, l'homme essentiellement prudent, n'aurait jamais tolérée, et encore moins créée, dans les monastères de sa filiation. Mais sa Règle, faite pour rayonner au loin, aborde le cas, moins chimérique sans doute que nous ne pourrions le supposer. Elle affirme ainsi, comme en d'autres passages nombreux, son intention réformatrice. Disons-le sans hésiter : la Règle de saint Benoît est bien, dans la pensée de notre bienheureux Père, ce qu'exprime son titre, tel que le portent d'anciens manuscrits : *Regula monasteriorum*; la Règle par excellence, destinée à codifier le monachisme occidental.

C'est évidemment pour ce motif qu'elle ne se pique pas d'entraîner une élite d'âmes généreuses vers une perfection presque surhumaine. D'autres Règles, exigeant davantage des sujets auxquels elles s'adressent, pourraient paraître mieux adaptées à ce but. Mais saint Benoît sait qu'il doit traiter avec des « âmes faibles » (6); c'est pourquoi il ne veut que « constituer une école du service du Seigneur » (7) et tracer une ébauche de Règle, une « toute petite Règle de début », *minimam inchoationis Regulam* (8). Humilité, dira-t-on : d'accord ; mais surtout expression exacte de l'intention de son auteur.

Et pourtant, malgré la modicité de ses visées, que de saints elle a faits !

Elle possède, en effet, dans sa discrétion voulue, une puissance d'élévation morale qu'il serait insensé de lui dénier.

Pour nous en convaincre, mes Frères, essayons de préciser les points principaux de la Règle, ou, si vous le voulez, d'en disséquer l'ossature, afin de bien mettre en relief ce qui donne sa physionomie à la vie bénédictine, et par là de saisir le pourquoi de l'influence prodigieuse qu'elle a exercée.

Sans entrer ici dans un exposé qui serait infini, nous pouvons af-

(1) R. S. B., c. XXXIX, XL.

(2) *Ibid.*, c. LV.

(3) *Ibid.*, c. XXXIX, XL.

(4) *Ibid.*, c. XLV.

(5) *Ibid.*, c. II, XXIII, etc.

(6) *Ibid.*, c. XI, XLII, etc.

(7) *Ibid.*, Prol.

(8) *Ibid.*, c. LXXIII.

firmer que ce qui frappe en premier lieu un observateur avisé qui étudie la sainte Règle, c'est la part prépondérante qu'elle fait à la notion d'obéissance. Dès la troisième ligne le mot est prononcé : « Ecoute... afin que le labeur de l'obéissance te ramène à Celui dont l'inertie de la désobéissance t'avait éloigné. » Il s'agit donc de refaire en sens inverse le chemin que l'on avait suivi pour s'écarter de Dieu, de remonter le mauvais courant auquel on s'était abandonné. Mais qu'on ne l'oublie pas, cette obéissance, que le Bienheureux Père appellera plus tard le « bien » de l'obéissance (1) *bonum obedientiae*, il le proclame ici nettement une peine, un « travail » : *labor obedientiae* (2).

Obéissance suppose autorité. L'autorité, c'est l'Abbé.

Il existe dans toute la littérature ecclésiastique peu de pages aussi parfaites que les chapitres II et LXIV de la Règle, où il est question des responsabilités de l'Abbé. Des souverains en firent autrefois l'objet de leurs méditations, et de fait on y trouve, sous une forme condensée, un excellent traité de gouvernement. L'usure des siècles l'a si peu atteint, que je n'hésiterais pas, même en notre vingtième siècle si complexe, et si différent, à certains points de vue, des époques qui l'ont précédé, à en conseiller l'étude à quiconque, chrétien ou non, est chargé, de par la Providence, de diriger des hommes. Il y a, dans ces lignes, une expérience humaine de qualité supérieure.

Ce n'en est pourtant que le moindre mérite. La valeur profonde de ces deux chapitres, c'est le caractère surnaturel dont ils resplendissent. Toute obéissance qui n'est basée que sur des considérations humaines, est calcul, ou bassesse, ou tyrannie. Dieu seul a le droit de dire à l'homme : « Fais ceci; ne fais pas cela », et de même que dans l'Ancien Testament, tout commandement qui émane de lui peut être accentué de la parole : « C'est moi qui suis le Maître : *Ego Dominus*. » Mais de quel droit, je vous le demande, un homme tel que moi, un homme qui m'est peut-être inférieur à tout point de vue, mais que des circonstances heureuses ont mis en évidence, vient-il revendiquer pour son compte le meilleur de tous mes biens, ma volonté ? Au contraire, si l'homme s'efface, ou plutôt s'il substitue tellement la personnalité divine à la sienne qu'il me représente vraiment Dieu; alors, mais alors seulement, la déférence que je lui attribue, quelque forme qu'elle revête, est un véritable acte d'adoration; parce qu'à travers l'homme c'est à Dieu qu'elle s'adresse, et mon obéissance n'a plus de peine à se nuancer de spontanéité, d'entraîn, et pour tout dire d'amour.

Saint Benoît sait tout cela. L'Abbé, tel qu'il le conçoit, est avant tout le représentant de Dieu. « Il est cru tenir la place du Christ dans le monastère », dit la Règle (3). Jésus-Christ transparait tellement en lui, qu'il ne s'en dissocie point aux yeux de ses disciples, même si, par malheur, le délégué divin était indigne. Le saint Patriarche ne manque pas de le spécifier : « Obéir en toutes choses

(1) R. S. B., c. LXXI.

(2) *Ibid.*, Prol.

(3) *Ibid.*, c. II, LXIII.

aux préceptes de l'Abbé, même si — ce qui ne soit point — lui-même agit autrement (1).

Mais Dieu, c'est le Père par excellence. Personne n'est aussi Père que lui, selon le mot célèbre de Tertullien : *tam Pater nemo, tam pius nemo* (2). L'Abbé, personnifiant Dieu aux yeux de ses moines, doit, lui aussi, être père avant tout. Que de beaux passages de notre Règle on pourrait citer pour illustrer cette affirmation !

Si l'Abbé est père, le monastère est donc une famille. Lorsque quelqu'un y a été agrégé par un acte solennel, ce n'est pas pour se voir envoyé ensuite dans telle ou telle autre résidence, comme un soldat est expédié par ses chefs dans une garnison, simple pion sur l'échiquier d'une administration centrale. Non : il fait désormais partie de la famille. Il en partage les joies et les peines, au besoin la pauvreté et les épreuves. Il y vivra jusqu'à sa dernière heure ; et, après sa mort, son corps reposera dans la paix du cimetière commun, à l'ombre de l'église où il a chanté l'office tous les jours et toutes les nuits en compagnie de ses frères, près du cloître où il a promené ses méditations silencieuses, non loin de la cellule où il a travaillé avec une humble persévérance sous le regard de son crucifix. On a comparé l'existence fraternelle des moines à cette tactique des anciennes armées qui consistait à se serrer les uns contre les autres, chacun abrité sous son bouclier, et à présenter ainsi aux coups de javalots une sorte de carapace invulnérable. On appelait cette manœuvre la tortue : *testudinem facere*. Tels les moines. « Tout leur est commun, dit l'auteur des Constitutions monastiques longtemps attribuées à saint Basile, Dieu, le travail de la perfection, le salut, les combats, le labeur, et aussi les couronnes (3). » Il n'est peut-être pas d'image terrestre plus expressive de la Communion des Saints que le monastère bénédictin où tous, fraternellement unis, servent le Seigneur, comme disait le prophète, « d'une seule épaule ». *Ut serviant ei humero uno* (4).

Saint Benoît tient tellement à cette confraternité de toutes les heures, qu'il prescrit que rien ne doit manquer au monastère des services d'une cité en petit : « eau, moulin, jardin et arts divers, de sorte qu'il n'y ait point nécessité pour les moines de vaquer au dehors, car cela ne convient pas du tout à leurs âmes (5). » Mais si le monastère doit être organisé en vue d'une sorte de mieux-être général résultant de l'économie et du rendement intelligent des efforts, encore est-il que personne ne doit rien s'attribuer en propre. Comme dans l'Eglise primitive de Jérusalem, que le Législateur nous propose en exemple, tout doit être commun (6). Non seulement personne n'a le droit de posséder ou d'aliéner quoi que ce soit sans la permission de l'Abbé, ni d'attacher son cœur aux biens d'ici-bas, mais aucun moine n'est autorisé à dire, sous peine d'une sanction

(1) R. S. B., c. iv.

(2) *De Poenit.*, c. viii, P. L., I, 3151.

(3) *Constit. monast.*, c. xix.

(4) *Soph.*, III, 9.

(5) R. S. B., c. lxxvi.

(6) *Ibid.*, c. xxxiii.

disciplinaire : « Ceci est à moi ; c'est mon livre, mon vêtement », car le langage lui-même doit être détaché. Le bénédictin ne se fait pas, comme le fils de saint François d'Assise, le chevalier de Dame Pauvreté ; mais par le dépouillement intérieur et extérieur de toutes choses, il doit être aussi pauvre, individuellement du moins, que lui.

Conséquence rigoureuse de la conception familiale du monastère : enfant mineur toute sa vie, le moine attend tout de son Abbé, qui représente pour lui la Providence.

Mais quelles seront, dans ce cadre fermé, les occupations du bénédictin ?

Avant tout, la louange divine.

Dès que l'on prononce ce mot, il ne manque pas de gens pour penser que c'est là œuvre bien oisive, et que ceux-là sont favorisés du ciel qui n'ont sur terre d'autre souci que d'occuper une stalle et de chanter des psaumes. Si ces critiques lisaient les Pères, ils ne manqueraient pas d'attacher un sens humoristique à l'exclamation, pourtant sincèrement enthousiaste, de saint Augustin — que je demande la permission de ne pas traduire, car elle renferme une richesse de synonymes qui m'obligerait probablement à recourir à des adjectifs malencontreux : *Hoc erit otiosorum negotium, hoc opus vacantium, haec actio quietorum, haec cura securorum* (1). Pourtant, quand on réfléchit bien à la destinée humaine, on songe que l'occupation des élus sera, tout en contemplant Dieu, de chanter l'éternel Amen et l'éternel *Alleluia*. Il est donc logique, au moins pour certains êtres privilégiés, de s'essayer à balbutier dès la terre ce qu'on exécutera à pleine voix dans le ciel. Que l'on appelle repos cette action où les sens ont une part minime — *actio sine sensibus*, comme disait ce vieil ascète oriental du VI^e siècle (2) — il ne faut pas s'en étonner. Mais il y a repos et repos, et celui dont je parle, et qui s'incarne dans l'« Œuvre de Dieu », l'œuvre par excellence, fait partie d'un domaine de notions où « l'homme animal » dont parle saint Paul ne saurait pénétrer, parce qu'il n'y comprendrait rien.

La partie du Code bénédictin qui règle l'Office divin comprend treize chapitres, qui sont des chefs-d'œuvre. Ils partagent la psalmodie, avec les prières, les lectures et les chants qui l'agrémentent, d'une façon si merveilleusement équilibrée, que nous en suivons encore à la lettre les prescriptions, même les plus minimes. La grande réforme du Bréviaire par Pie X n'y a pas touché, et ce sont certainement ces chapitres qui ont contribué à imprimer à l'Ordre bénédictin sa physionomie si nettement liturgique.

Ce n'est point à dire, comme certains pourraient se l'imaginer, que le bénédictin méprise, et par suite supprime de son organisation de vie spirituelle des formes de prière plus individualistes et relevant davantage d'une méthode. On l'a solidement prouvé (3) : l'ascèse personnelle du bénédictin, parallèlement à l'ascèse de l'Église même, dont elle est une simple manifestation, n'a cessé, au cours de

(1) *In Psalm.*, cx, 1, P. L., xxxvii, 1463.

(2) Isaac Syrus, *De contemptu mundi*, c. xlvi, P. G. lxxxvi, 873.

(3) Dom Ursmer Berlière, *L'ascèse bénédictine*.

quatorze siècles, de tendre, plus ou moins consciemment, vers plus de clarté et un ordre plus méthodique.

La *lectio divina*, à laquelle saint Benoît attribue tant d'importance qu'il en fait une portion notable de l'existence journalière de ses disciples, est-elle autre chose en effet qu'une ébauche de ce que nous appelons maintenant de plusieurs noms plus précis : lecture spirituelle, étude, en vue de la perfection de l'âme, des Psaumes, de la sainte Écriture, des Pères, en un mot de toute la littérature ascétique ? Il était impossible qu'un entraînement aussi substantiel n'aboutît pas à une sorte de codification. Assurément le moine n'en est pas moins libre de suivre ses voies personnelles ; mais qui donc oserait prétendre que les grands conducteurs d'âmes aient jamais eu la prétention de les torturer au préalable, sous prétexte de les adapter à un système ? Grande liberté d'allures, mais préoccupation continue et organisée de « chercher Dieu » par l'effort combiné de l'intelligence et de la volonté, aidées de toutes les facultés d'appui qui en facilitent l'exercice : telle est bien la pensée du saint Patriarche en légiférant sur l'Office divin, sur la *Lectio divina*, et en renvoyant, pour complément d'information, aux « doctrines des saints Pères », à la « parole d'autorité divine de l'Ancien et du Nouveau Testament », et aux vieux auteurs monastiques (1).

Le champ, on le conçoit, est immense. Que la Congrégation de Saint-Maur, au dix-septième siècle, ait fait évoluer cette lecture vers des études spécifiquement scientifiques, c'était son droit, et elle ne faisait qu'amplifier une tradition enracinée depuis longtemps ; mais elle n'établissait pas une norme infrangible, elle ne condamnait pas, si j'ose dire, les bénédictins à la science à perpétuité.

Ce qui est hors de doute, c'est que le travail a toujours été chez nous en grand honneur. Non pas que le bénédictin, particulièrement pendant les premiers siècles de notre histoire, ait été par définition un fermier, un défricheur, un jardinier ou un maçon. Il suffira d'une lecture superficielle de la Règle pour constater combien cette conception est loin de la pensée de notre bienheureux Père. Il n'en est pas moins vrai que ses fils, qui furent partout et toujours des pionniers, ont su manier avec dextérité, que dis-je ? avec art et parfois avec génie tous les instruments, depuis la pioche du terrassier jusqu'au pinceau du miniaturiste et à la gouge du sculpteur. Ils se sont, et c'est leur mérite, adaptés aux époques et aux conditions dans lesquelles ils vivaient.

Leur existence n'est pas plus organisée en vue du rendement maximum par le travail intellectuel ou manuel qu'elle ne l'est en vue de la science ou de la splendeur des offices. On ne saurait trop le répéter : ils cherchent Dieu, et rien de plus. La vie bénédictine est totalement orientée vers ce but, et elle l'est avec une harmonie parfaite. Suivez le moine au long de ses journées, depuis l'Office de la nuit jusqu'à l'heure où, les Complies étant terminées, il prend son repos, vous n'y verrez rien d'excessif, rien d'anormal. Tout est calme, paisible, et, comme je le disais, harmonieux. Le

(1) R. S. B., c. LXXIII.

saint Patriarche affirme qu'il a « tempéré toutes choses de telle sorte qu'il y ait matière, et pour les forts à désirer, et pour les faibles à ne point fuir (1). » C'est bien cela : ni dans le dosage de la prière, individuelle et chorale, ni dans celui de la mortification, ni dans celui du travail, saint Benoît n'excède les forces moyennes. On aura, dans sa prime jeunesse, chargé ses épaules du fardeau de la Règle : on pourra, jusqu'à la fin d'une longue carrière, sauf le cas de maladies ou d'infirmités, triste apanage de quelques vieillesses, continuer de le porter allègrement. Et même, le bienheureux Père déclare que pour l'âme fidèle à sa vocation, s'il peut y avoir, au début, quelque âpreté à s'engager dans une voie inattendue, bientôt, « grâce au progrès des mœurs et de la foi, on court, le cœur dilaté, avec une ineffable douceur d'amour, la voie des commandements de Dieu (2). » Tel est le langage même du Maître.

D'ailleurs, tout est prévu. Si quelque fléchissement se produisait, la Règle est là pour le réprimer; mais ici encore, ici surtout, quelle longanimité, quelles précautions paternelles, quelle mansuétude dans le châtement ! Comparez le pénitentiel bénédictin qui, lui aussi, tient une assez large place dans la Règle, avec les législations pénales de l'époque où elle fut écrite, et vous saisirez quel progrès il réalise, et à quel degré il rayonne l'esprit de Dieu.

C'est vrai : notre Règle est condescendante. Elle s'adapte intentionnellement aux faiblesses de ceux qui la vouent : mais relisez-la avec attention. Eclairez-la par les données de l'histoire, et surtout par la vie des Saints qui l'ont pratiquée. Sous son aspect de perfection moyenne, elle atteint jusqu'aux profondeurs les plus secrètes du cœur, et en arrache les dernières fibres de l'amour-propre. Littéralement, elle vide l'homme de lui-même. Contrairement à des théories basées sur une psychologie exacte, mais de conclusions un peu mécaniques, elle se propose d'aller avant tout aux principes même qui donnent naissance aux actes. Elle veut créer d'abord la conviction. La question d'attitude est, pour elle, secondaire, ou plutôt elle prétend que la conduite découlera logiquement, avec la grâce de Dieu, de la conviction. Elle suppose, à la vérité, des âmes de bonne volonté, bien que faibles peut-être; mais comment oserait-on imaginer que celui qui s'est donné à Dieu dans le cloître n'y a pas apporté le désir sincère de chercher Dieu ? Le souci de l'Abbé sera de ne pas laisser dormir ces notions au fond des âmes, mais de les « ressusciter » sans cesse, par son enseignement ininterrompu et par son exemple. *Oblivionem omnino fugiat*, disait saint Benoît : « Il faut à tout prix fuir l'oubli. »

A ce compte, il est indéniable que la sainte Règle est un merveilleux instrument de sanctification. Mais il n'en est ainsi que parce qu'elle est, d'un bout à l'autre, un commentaire et une mise en œuvre du précepte du Seigneur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. »

(1) R. S. B., c. LXIV.

(2) *Ibid.*, Prol.

Et c'est vraiment le dernier mot de la sainte Règle, celui qui en condense l'esprit et en rend pleinement raison.

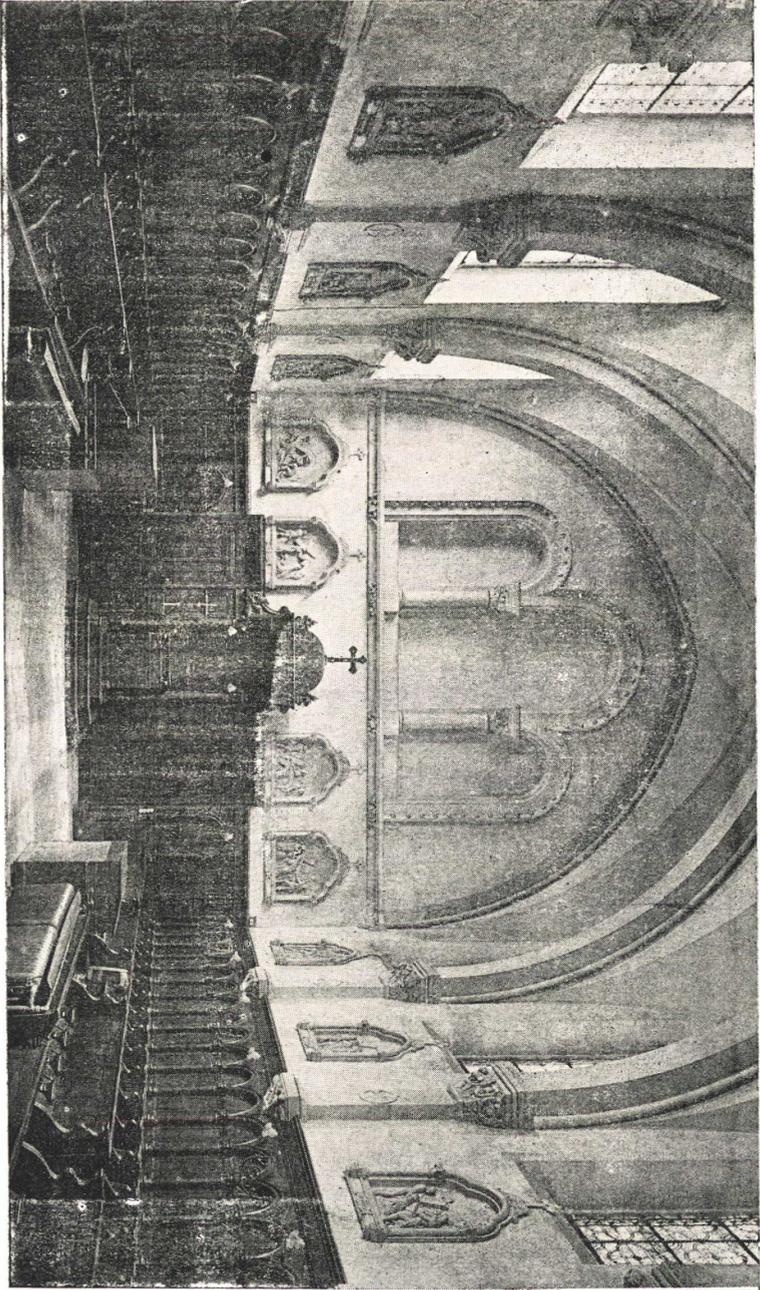
Relisez-la d'un bout à l'autre : il n'y est question ni d'influence à exercer, ni d'apostolat à entreprendre, ni d'œuvres à mettre sur pied. Un seul souci s'en dégage : la sanctification de chacun des membres du monastère dans le cadre de la vie cénobitique. Prière, lectures sanctifiantes, travail : rien de plus.

N'est-ce pas là vraiment « chercher Dieu » et ne chercher que lui, ou, pour employer le langage évangélique, travailler à développer dans les âmes « le règne de Dieu et sa justice », sans se préoccuper du reste ?

Or le reste est venu, et dans une proportion que le grand Patriarche lui-même ne pouvait espérer. Sa Règle s'est révélée, à l'usage, si élastique, si intelligemment compréhensive, d'une faculté d'adaptation si prodigieuse, qu'elle n'a été inférieure à aucune des tâches qui se sont imposées à elle, au cours, si heurté, de l'histoire. Les moines du haut Moyen-Age ont cherché Dieu, et par surcroît défriché les forêts, créé des cultures, amélioré la situation des paysans, amené discrètement l'abolition de l'esclavage, fait fleurir les arts, élevé le niveau intellectuel, travaillé à établir une situation économique plus équitable. Au moment de l'apogée de Cluny, les grands Abbés sont devenus sans peine — la tradition était, à vrai dire, déjà établie — des diplomates, des négociateurs, des hommes d'Etat. C'est par Cluny que la Papauté a pu surgir de l'état précaire où elle se débattait, et acquérir, grâce surtout à quelques moines devenus Souverains Pontifes, le relief indispensable à l'institution centrale de l'Eglise de Jésus-Christ.

Mais à quoi bon retracer, même dans ses lignes élémentaires, une histoire cent fois ébauchée et si touffue, qu'elle a jusqu'ici découragé tous les historiographes ? Qu'il me suffise de dire que la Règle bénédictine, à cause précisément de son esprit évangélique, devait bénéficier des promesses faites par le Sauveur. Elle retire, il est vrai, le moine du milieu du monde, mais pas pour en faire un égoïste. Si le monastère comprend son rôle, c'est-à-dire se maintient dans la ligne de sa conception initiale, il est impossible qu'il ne s'affirme pas, un jour ou l'autre, un organisme social de premier plan. Qui dit foyer dit rayonnement. Certes le foyer ne cherche pas à rayonner ; il rayonne, parce que c'est sa nature, et qu'il ne saurait faire autrement. Et sa chaleur est d'autant plus intense, qu'il est davantage un foyer ; je veux dire dans la mesure où sa puissance se concentre plus intensément. Le rayonnement, c'est le surcroît.

Les choses auraient-elles changé ? Je ne le crois pas. Assurément, sur la carte du monde, les abbayes bénédictines d'hommes et de femmes ne tiennent plus la place qu'elles occupaient il y a quelques siècles ; est-ce à dire que l'action des monastères ait diminué ? Elle ne présente pas le caractère d'agitation qui marque volontiers les entreprises de notre temps et c'est, me semble-t-il, la raison principale de son sérieux et de sa force. La Règle, si on l'observe bien, oblige à travailler en profondeur. Elle donne au labeur monastique quelque chose du calme de l'éternité. Qu'importe que des individus



ABBAYE DE JOUARRE — Chœur des Moniales

Chêchê Lapersonne, à Coulommiers.

soient destinés à s'enfouir dans les fondations de l'édifice ? D'autres viendront, et dans cinquante ou cinq cents ans — peu importe — le résultat sera atteint, et d'autant plus sûrement qu'on ne s'en sera pas préoccupé. *Et haec omnia adjicientur vobis.*

Un auteur, dont la critique est souvent en défaut, a exhumé une prophétie faite, dit-il, à saint Benoît, que, du reste, son biographe saint Grégoire le Grand ne cite pas, mais dont nous acceptons volontiers l'augure, pour la double raison qu'elle répond à notre sentiment filial et qu'elle est la logique même des choses : « L'Ordre bénédictin durera jusqu'à la fin du monde, et alors il tiendra avec une fidélité exceptionnelle pour la sainte Eglise romaine, et confortera beaucoup d'âmes dans la foi (1). »

L'estime dans laquelle les Papes, et en particulier le Souverain Pontife Pie XI, glorieusement régnant, ont toujours tenu la grande famille bénédictine, nous est une preuve de ce qu'ils attendent d'elle. Le surcroît grandiose que Dieu lui a donné dans les siècles passés et devant lequel tous s'inclinent, même ceux qui n'étudient ce passé que sous l'empire de préoccupations purement humaines, nous sera certainement alloué par la Providence dans les siècles qui viennent, et, je l'espère, avec une splendeur égale, pourvu que nous ayons à cœur, nous et ceux qui viendront après nous, de rester toujours ce que notre bienheureux Père a voulu faire de nous : des hommes cherchant Dieu.

A ce compte, le surcroît nous est assuré.

Cette première journée s'achève par le salut du T. S. Sacrement, chanté par les moniales. Le soleil a tenu sa promesse matinale et ajoute les rayons de son déclin à la brillante illumination du sanctuaire, au milieu de laquelle, en une « monstration » finement ciselée et sertie de pierres précieuses, apparaît, pour nous bénir, le Christ « sacramenté »...

(1) Arnold Wion, *Lignum Vitae*. Rome, 1585.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880

Main body of faint, illegible text, likely a list or ledger of entries.

2^e jour du Triduum. Mercredi 8 octobre.

Journée paroissiale et régionale

Sainte Justine, vierge et martyre, patronne de la Congrégation cassinienne, est aujourd'hui fêtée à Jouarre; elle apparaît, parmi les vierges de céans, portant sa palme triomphale. L'évangile de la messe, célébrant la prudence des vierges sages qui, leurs lampes allumées, attendent l'Époux et lui font cortège au séjour des Noces éternelles, évoque à la mémoire l'épithète de sainte Telchilde, inspirée, on le sait, de cette parabole évangélique...

C'est Mgr Bléry, protonotaire apostolique et vicaire général de Meaux, qui chante la grand'messe pontificale. M. le chanoine Le Renard remplit les fonctions de prêtre assistant; Dom Thierry, de l'abbaye de Maredsous, et M. l'abbé Herbin, vice-doyen de La Ferté-sous-Jouarre, s'acquittent de celles de diacre et de sous-diacre. Les élèves du Séminaire des Vocations tardives de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux remplissent les autres offices de fort édifiante façon.

Au chœur, nous remarquons à la suite du Rme Père Abbé de la Pierre-qui-Vire, MM. les chanoines Maudhuit, curé de la Cathédrale et archiprêtre de Meaux; Samson, curé-archiprêtre de Coulommiers; Monin, curé de Jouarre, et Mary, curé de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux. Plusieurs religieux et ecclésiastiques occupent les premières places du transept où, conduits par d'aimables commissaires qui portent brassard aux armes de l'abbaye, se trouvent déjà de nombreux fidèles.

Lointain et pacifique évocateur du fameux *suisse vert* de Mme de Lorraine, le suisse de la Cathédrale, en grand uniforme, veille à la parfaite ordonnance des cérémonies qui se déroulent dans le plus profond recueillement.

Avant quinze heures, furieux sans doute de la pression victorieuse de la crosse de sainte Telchilde, le serpent infernal semble avoir déchainé la tempête, et la pluie tombe à torrents. Héroïquement de nombreux pèlerins ont quand même gravi la « Sainte Colline » et remplissent de nouveau l'église abbatiale.

M. l'abbé Herbin préside les Vêpres qui sont immédiatement suivies du sermon. L'orateur de cette « Journée paroissiale et régionale » est M. le chanoine Maudhuit, archiprêtre de Meaux, qui, dans ce touchant discours dont il a bien voulu reconstituer le texte, évoque de doux souvenirs et, laissant parler son cœur, rappelle les bienfaits que le diocèse de Meaux reçut de la royale abbaye de Jouarre, puis ce que nous devons à celle-ci de religieuse reconnaissance :

DISCOURS DE M. LE CHANOINE MAUDHUIT, ARCHIPRÊTRE DE MEAUX

« *Terra in qua stas, terra sancta est* ».
(Exod., III, 5.)

MA TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE,
MES SŒURS,
MES FRÈRES,

Quand le voyageur, emporté à toute vitesse, côtoie le bleu ruban de la Marne et qu'il arrive en vue de notre vieille cité fertoise, il ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration devant le spectacle grandiose qui se déroule sous ses yeux : au bas de la vallée, la coquette petite ville mollement assise au pied des collines qui l'entourent, et, sur l'une d'elles, une flèche qui de haut la domine, une vieille tour à demi détruite, vestige imposant d'un passé tout chargé d'histoire, et puis un humble clocher de monastère, tout cela se découpe sur l'azur d'un ciel très limpide : c'est Jouarre et son antique abbaye bénédictine, fière de son origine mérovingienne, de ses saintes, de ses reliquaires, de sa fameuse crypte, de ses traditions, de ses ruines relevées depuis bientôt un siècle, et qui fête aujourd'hui son 13^e centenaire ; c'est vers elle qu'affluent, en ces jours mémorables du Triduum, les amis et les admirateurs, heureux d'apporter à la vénérable millénaire des vœux qui ne s'expriment que bien rarement dans le cours de la vie d'un peuple ; ce sont des évêques et des moines, des prêtres et des fidèles qui viennent s'associer aux joies de cet incomparable jubilé d'or ; c'est notre terre de Brie, l'antique « Terre des Saints », qui vient la glorifier, lui clamer sa gratitude ; c'est la paroisse de Jouarre qui lui doit, avec son renom, le berceau de ses origines. Tous, mes Frères, n'est-il pas vrai, nous serions tentés de nous prosterner comme Moïse, autrefois, devant le buisson de l'Horeb, alors que le Très-Haut lui criait de loin : « Moïse, ôte la chaussure de tes pieds, car la terre que tu foules est une terre sainte ; *terra in qua stas, terra sancta est* ». Oui, Jouarre est bien « la terre de la vision : *terra visionis* (1) », la « sainte colline », comme nous aimons à l'appeler encore : Jouarre c'est « la montagne de la myrrhe et la colline de l'encens ; *montem myrrhae, collem thuris* (2) », et je voudrais

(1) Gen., xxii, 2.

(2) Cant., iv, 6.

en notre nom à tous qui l'aimons et lui devons tant de suaves émotions, lui chanter bien haut notre gratitude et lui apporter nos souhaits; c'est ma seule ambition au soir de ce deuxième jour du glorieux centenaire; aussi bien, je laisse à des maîtres de la parole les horizons plus vastes et plus lumineux de la vie monastique ou de l'histoire de l'antique Abbaye, et je me renferme volontiers dans le cadre plus restreint et plus familial indiqué, ma très Révérende Mère, sur l'artistique image qui a porté dans nos régions d'alentour, et bien au delà encore, l'annonce de ces solennités jubilaires; vous auriez pu lui donner comme exergue et dans la formule concise du martyrologe : « A Jouarre, en terre de Brie, le 13^e centenaire de l'antique et royale Abbaye de Notre-Dame ».

I

Cette journée paroissiale et régionale est donc, en premier lieu, la journée de la reconnaissance de notre terre de Brie envers l'Abbaye de Notre-Dame de Jouarre. C'est une dette sacrée dont les intérêts et les arrérages se sont accumulés de façon fantastique depuis treize siècles; je ne sais en quelle mesure l'ont acquittée nos pères; mais quoiqu'ils aient essayé de faire, ils sont loin d'être en règle, je le crains, et le devoir nous incombe, agréable autant qu'impérieux, de payer notre tribut de gratitude au nom du passé comme pour le présent d'aujourd'hui.

Pour le passé d'abord : nous avons droit d'être fiers de notre Abbaye; un siècle est déjà quelque chose dans la durée des institutions humaines. Tacite réduisait ce quelque chose à quinze ans dans la vie d'un homme; mais quand les siècles s'alignent en belle ordonnance apportant comme ici chacun leur pierre, je veux dire leur gloire, ils dressent un édifice qui défie les coups du temps; et quand cette gloire est tressée d'une couronne de bienfaits comme est le passé de Jouarre, alors à la fierté s'ajoute la reconnaissance, et la nôtre est immense.

Treize siècles de sainteté d'abord, voilà ce que Jouarre a été dès ses débuts : une école florissante de perfection. A sa base, c'est-à-dire en ses premiers débuts, le vénérable Adon, le fils de saint Authaire, né tout près, dans le village d'Ussy, élevé à la cour de Dagobert I^{er}, puis, quittant joyeux sa charge de référendaire du seccau, pour revenir, épris de solitude, vers la colline où régnait le culte de Jupiter « *Jovis aram* » (c'est, dit-on, l'étymologie de Jouarre), puis construisant le monastère à la tête duquel il place sainte Telchilde, sœur de saint Agilbert, évêque de Paris; elle en devient la première Abbessse et Mère, et ses restes vénérables sont inhumés dans le tombeau de pierre dont l'inscription, visible encore, atteste sa prudence autant que sa haute vertu. Elle fait école du fond de ce nouveau monastère : approchez-vous de la vieille crypte; lisez ces glorieux dyptiques : les saintes abbesses Aguilberte, parente de la fondatrice, sainte Mode, sainte Balde, sa sœur; puis sainte Ozanne, une simple moniale. Ce n'est pas tout : comme Faremoutiers nous avait donné sainte Telchilde, voici que la sainteté de Jouarre devient rayon-

nante : elle essaime comme une ruche bourdonnante impuissante à contenir tout son peuple d'abeilles. Sainte Bertille s'envole jusqu'à Chelles, à la demande de la reine sainte Bathilde, pour diriger le monastère qu'elle vient d'y bâtir. Soissons, à son tour, vient chercher à Jouarre la bienheureuse Ethérie pour son Abbaye de Notre-Dame; de partout on accourt vers la sainte colline dont la renommée a franchi les mers.

Et que dire aussi de cette sainteté qui n'a pas reçu la confirmation authentique, officielle de la canonisation, mais qui pousse ici, dans le secret du cloître, de profondes racines; qui s'épanouit si longtemps en splendides efflorescences et produit tant de fruits savoureux; qui peuple le ciel d'élus, en même temps qu'elle donne son parfum à la terre ! A toutes ces grandes âmes, glorifiées ou inconnues, revient en grande partie l'honneur d'avoir mérité à notre antique Brie le nom de « Terre des Saints ». Jouarre, du moins, a été le premier anneau d'une chaîne dont les mailles se sont accrues en des proportions insoupçonnées et ont jeté partout un incomparable éclat. De tout cela, mes Frères, il nous faut dire un très profond merci !

Treize siècles de vertus monastiques pratiquées par des milliers d'âmes, sans défaillance, avec une émulation digne vraiment d'attirer les regards de Dieu et de ses anges. Imaginez-vous, mes Frères, cette somme incalculable d'efforts sans cesse dirigés vers la perfection idéale de l'Évangile; cette lutte austère et de tous les jours contre la nature aux abois, contre les souvenirs du monde et ses assauts dont les grondements secouent jusqu'aux grilles du cloître; contre le démon invisible; ces ascensions généreuses vers les cimes par la pratique des saints vœux qui sont l'essence de la vie religieuse : le détachement absolu, la pureté virginale, la soumission totale de la volonté. Quel trésor de mérites accumulés sous les yeux de nos pères qui leur ont dû, pendant si longtemps, la conservation de leur foi et le maintien de leurs traditions chrétiennes ! C'est encore quelque chose de grand que cela et qui a constitué l'antique Abbaye de Jouarre en cette terre de Brie comme la suzeraine et la maîtresse aimée de la sainteté; vers elle doit monter aujourd'hui notre reconnaissance, au nom de tant de générations bénéficiaires de ces bénies influences.

Treize siècles de bienfaits dans l'ordre spirituel d'abord, à côté de ceux que nous venons d'énumérer et qui ne sont connus que de Dieu : l'incessante prière qui, des sommets de Jouarre, s'est élevée si ardente, si pleine d'harmonie, si savoureuse jusqu'au trône de Dieu, la grande prière liturgique, le saint Office avec les nuances admirablement rythmées de ses psaumes et dont les nocturnes échos endormaient joyeusement nos pères ou charmaient leurs insomnies; voix de Dieu, pures et suaves mélodies dont les refrains se répétaient longuement dans les veillées du bourg; heureux habitants de Jouarre dont la vie, du premier jour à la tombe, était bercée dans une chaude atmosphère de réminiscences bibliques; bienfaits aussi de l'ordre matériel, répandus partout à la ronde, en ces heureuses paroisses dont les Abbes de Jouarre avaient la quasi-suzeraineté spirituelle et sur lesquelles une influence toute de bonté se faisait sentir; le

souvenir en est demeuré encore vivant, et n'en déplaît aux falsificateurs éhontés de l'histoire, il faisait vraiment bon en nos pays, de vivre sous la croix. Qui dira jamais les milliers de pauvres secourus, ces malades entourés d'affectueuses tendresses, ces veuves et ces orphelins recueillis et consolés, ces écoles créées pour les petits enfants du peuple, dirigées et soutenues avec tant d'affectueux dévouement ? Ces dossiers de la charité, ils ont été sans doute, en des temps de séditions et de pillage, brûlés comme il arriva dans le bas de la vieille tour, afin d'en effacer même le souvenir ; mais il a survécu dans la mémoire du peuple chez qui l'instinct de la justice souvent se réveille et s'épanouit en chants de louanges. La paroisse de Jouarre, dont les destinées ont toujours été si intimement unies à celles de l'Abbaye, pourrait écrire un livre d'or à sa gloire et relier le présent au passé, comme on le fait pour d'illustres mémoires en les immortalisant sur le marbre. Ce passé, il revit aujourd'hui dans la splendeur de ces fêtes, et quand retentissent matin et soir les joyeux carillons de l'église Saint-Pierre, c'est la paroisse de Jouarre qui paie, au nom de son passé comme au nom du clergé meldois et de la Brie tout entière, son tribut de reconnaissance ; les cloches sonneraient-elles jour et nuit sans arrêt, au cours de ce Triduum, qu'elles n'en feraient jamais assez : « *Nec laudare sufficis!* » (1).

Et maintenant, c'est au présent de parler et de nous dire tout ce qu'il sait : J'entends ici le présent rajeuni qui a survécu à la tourmente révolutionnaire ; le présent qui date de 1837, l'époque mémorable de la restauration du monastère, c'est-à-dire une durée de 93 ans s'échelonnant déjà sur deux siècles. Jouarre avait connu l'apogée qui devait être comme l'annonce de sa ruine. La belle inscription qui se détachait en lettres d'or sur l'une des quatre oriflammes descendant de ces voûtes le 8 septembre 1887, le rappelait en ce jour du cinquantenaire de la reconstruction du monastère : « *Veni in altitudinem maris et tempestas demersit me* (2) ; Je suis arrivée en haute mer et la tempête m'a submergée. » Il ne restait plus de ces splendeurs d'antan que des ruines ; sous l'intelligente impulsion de la Mère Thérèse de Bavois, secondée par l'administration diocésaine de Meaux, Jouarre renaissait de ses ruines et reprenait le cours interrompu, pendant quarante-cinq ans, de ses destinées ! La vie monastique plongeait de nouveau ses racines sur ce sol béni ; les murs détruits se relevaient ; Madame Saint-Athanase avait la joie de faire sortir de terre la nouvelle église abbatiale ; les âmes éprises de solitude et de contemplation affluaient au seuil du cloître rajeuni ; c'était la résurrection après un semblant de mort, et Dieu faisait à cette maison la grâce que n'ont point connue tant d'autres, de se retrouver dans son antique enceinte, de fouler le même sol claustral, de reprendre sur place les vieilles hymnes : ce fut une jubilation. Et maintenant, pour la contrée encore et pour les prêtres meldois et pour cette paroisse de Jouarre, l'Abbaye a repris son rôle non périmé de bienfaitrice, avec moins d'ampleur sans doute qu'aux siècles pré-

(1) Offic. S. S. Sacramenti

(2) Ps. LXVIII, 3.

cédents (la sainte pauvreté y ayant repris tous ses droits), mais avec le même cœur, la même abnégation, la même charité souriante, toutes choses qui, en rappelant le passé, appellent toujours l'hommage de la même gratitude.

Disons le donc encore, comme nous le faisons tout à l'heure pour le passé séculaire : Gratitude émue, ma Révérendissime Mère, pour ce courant d'incessantes prières qui montent vers ces voûtes et font comme jadis de Jouarre la « colline de l'encens; *collem thuris* ».

Merci en notre nom à tous, de vous faire plus que jamais, en ces tristes jours, notre supplément nécessaire ; merci de ne pas oublier, pendant que vous levez vos mains sur la montagne, ceux qui combattent dans la plaine les bons combats de Dieu ; vous êtes ici comme la citadelle inexpugnable qui protège les alentours, la vraie tour de David de laquelle pendent mille boucliers ; merci de soutenir notre vaillance et de nous protéger du haut de cette autre Sion.

Gratitude aussi, pour ces austérités qui sont la compensation de tant d'oublis coupables, de tant d'indifférence dans le service de Dieu, de tant de lâchetés, de mollesse, de sensualisme, d'impiétés, de crimes ! Le monde, quoiqu'il en dise, a besoin de vous ; vous exercez, du fond de votre cloître, par la pénitence, une influence si prépondérante, si éminemment sociale, en écartant de nous les fléaux de la justice divine ! A la règle de votre bienheureux Père saint Benoît, si débonnaire, si humaine dans ses exigences, vous ajoutez avec tant de générosité discrète, l'appoint de vos pénitences personnelles ! De tout cela soyez bénies, il faut bien le faire au nom de ce monde qui ne vous comprend pas et vous plaint, et qui devrait vous en être infiniment obligé. Jouarre reste aussi la « montagne de la myrrhe; *montem myrrhae* ».

Gratitude à l'antique Abbaye pour ses maternelles attirances. N'est-il pas vrai, mes chers confrères, que nous montons, nous, prêtres, d'un pas léger, les flancs de cette colline dont on revient toujours meilleur ? Nous avons vu s'y dérouler de si belle fêtes ! Le chant des moniales, si mélodieux dans l'expression des ses neumes grégoriens, si bien fait pour élever les âmes, a tant de fois captivé les nôtres ! Dans cette chapelle on se plaît si bien à rêver du ciel ! La majesté de ses cérémonies, dans leur imposante ordonnance, au jour des vêtements et surtout des professions, nous a laissé tant de charme au cœur ! Je sais bon nombre de prêtres mélodistes, dont plusieurs sont déjà dans leur éternité, qui lui doivent ou la grâce de leur vocation ou son affermissement ; tellement l'attraction a été séduisante, irrésistible, tellement le parfum du cloître les a pénétrés de ses senteurs ; de cela encore il nous faut dire, au pied de cet autel, un chaleureux merci.

Gratitude, je n'aurais garde de l'oublier, pour l'hospitalité légendaire du vieux pavillon que nous avons toujours connu, depuis notre petite enfance, comme la maison du bon accueil, avec le sourire paternel du vénéré chanoine Legendre, qui incarnait si bien l'Abbaye ; accueil aimable et qui reste toujours de tradition chez ses dévoués successeurs. Saint Benoît, qui a décrit dans sa règle les lois de l'hospitalité monastique, s'y retrouverait si bien chez lui, comme s'y re-

trouve en ces jours le Révérendissime Père Abbé de la Pierre-Quivire.

Gratitude aussi à la vénérable Abbaye pour les bienfaits de son pensionnat. Longtemps, et avec une maîtrise hors ligne tant au point de vue de la science que de l'éducation, il a formé des générations de jeunes filles qui sont devenues, en cette contrée surtout, des modèles de chrétiennes et de mères. Des lois iniques se réclamant hypocritement des beaux mots d'égalité et de liberté ont fermé, sans appel, les portes de cet asile dont les succès, comme ceux de tant d'autres maisons similaires, semblaient trop gênants sans doute; mais le verdict du bon sens et de la justice populaire s'est affirmé, lui aussi, dans une sentence de réprobation dont l'écho retentit, formidable toujours, au fond de toute conscience honnête.

Vous vous êtes noblement vengées, mes Sœurs, en soutenant de vos ressources et de votre dévouement, l'école des petites filles du peuple qui s'abrite tout près d'ici, au pied de la vieille tour et à l'ombre du monastère; c'est un devoir de le rappeler en un tel jour aux fidèles paroissiens de Jouarre, et de souhaiter à cette école longue vie et prospérité.

Je termine enfin cette énumération que je voudrais plus longue encore, en remerciant l'Abbaye pour le maintien des traditions séculaires qui relient Jouarre à son passé; il y a ici, mes Frères, un ensemble de souvenirs pleins de lumière et de vie, tellement liés et solidaires que l'histoire du bourg et du monastère se pénètrent, s'éclaircissent et se complètent harmonieusement : le monastère montre fièrement la base de sa tour mutilée qui, jadis, en sentinelle avancée, veillait sur la contrée, et puis la belle crypte qui fit si longtemps partie de son enceinte, et puis encore les ossements vénérés de ses Abbesses; et la paroisse de Jouarre veille de son côté avec un soin jaloux sur le trésor inestimable de ses reliquaires qu'elle sauva de la profanation et du pillage, aux sombres jours de la tourmente révolutionnaire, et, chaque année, elle les promène avec non moins de fierté, le long de ses rues sinueuses, au son des hymnes sacrées, dans la joie exubérante de tout un peuple; c'est le fameux pèlerinage aux Saintes Reliques, du mardi de la Pentecôte, avec son affluence d'âmes pieuses en quête de grâces de toutes sortes. De ces traditions vénérables, rendons honneur à qui de droit, mais surtout à la vieille Abbaye, mère de la sainteté et inspiratrice de tant de vertus.

A tous ces titres, mes Frères, je m'estime heureux de lui clamer notre reconnaissance, et, ce faisant, j'ai conscience de remplir un grand, un impérieux devoir.

II

Si vous pouviez m'en vouloir, mes Sœurs, d'avoir mis trop longtemps votre modestie à l'épreuve, en plaçant en relief tous vos titres à notre gratitude dans la première partie de ce discours, vous ne sauriez du moins me défendre de vous exprimer maintenant tous nos vœux : on les dit, on les chante même à de jeunes centaines d'un siècle; mais l'Abbaye de Jouarre porte sur ses épaules le faix

de treize centenaires et son allure est jeune encore : c'est le poids de treize cent printemps qui, chaque année, refléorissent en une poussée de sève nouvelle; on peut donc lui adresser le vœu plein d'humour qui est de tradition liturgique en toutes nos fêtes religieuses, surtout au sacre de nos Evêques : « *Ad multos annos* » ! et nous ajouterons, en amplifiant encore la richesse de l'expression : « *Ad multos et felices et felicissimos annos*; Longues et heureuses et très heureuses années ! »

Oui, et d'abord souhaits de longévité et de stabilité millénaire.

On le peut dire sans emphase ni flatterie : aucune des générations patriarcales, même pas le vieux Mathusalem, n'ont atteint cette limite, ou même désiré de l'atteindre; mais vous, mes Sœurs, vous avez créé un précédent; il y a prescription et le millénaire vous l'avez même quelque peu dépassé : c'est une gloire que beaucoup n'ont pas eue, « *non fecit taliter omni nationi* (1) », et vous êtes sur le chemin du second : dans 700 ans vous l'aurez atteint; c'est encore quelque chose, me direz-vous peut-être, mais je vous répondrai qu'en si bonne voie, il n'est pas séant de s'arrêter; les années comme les siècles passent si vite en regard de l'immobile éternité !

Mille ans, c'est beaucoup, certes, pour nos horizons si bornés; mais ils passent tout de même; dans 70 ans d'ici nous serons au second millénaire de l'Incarnation; vous serez en marche (de loin s'entend) vers votre vingtième siècle : nous n'y serons plus, nous, et je n'ose dire : Hélas ! Mais la vieille Abbaye douairière y sera encore; laissez-nous l'espérer pour elle : *faxit Deus* !

Et puis, j'ai ajouté des vœux de stabilité millénaire.

Mes Sœurs, la stabilité vraie n'est pas de ce monde; elle suppose un équilibre parfait qui n'a ses assises qu'en la céleste Jérusalem, cette bienheureuse vision de paix; mais, à parler humainement, vous avez doublé le cap des tempêtes : la révolution de 1792 semblait vous avoir ensevelies dans une ruine totale; ce n'était à vrai dire qu'un sommeil : le feu sacré couvait comme celui que Néhémias retrouvait au fond d'un puits, au retour de la captivité de Babylone; pour vous ce n'était pas la mort totale, et l'exil ne devait durer que quarante-cinq années ! Je sais bien qu'une autre hégire devait, en ce XX^e siècle, vous obliger à passer la frontière, mais ce n'était pas, cette fois, la dispersion; sur la terre hospitalière de Belgique et de Hollande vous avez trouvé des cœurs largement ouverts et un accueil des plus fraternels; mais la charité qui s'inclinait avec tant d'amour vers les soldats blessés de notre France, vous rouvrit soudain les portes du monastère demeuré silencieux sinon abandonné, pendant près de seize ans, et vous avez repris possession de vos cellules, de vos cloîtres, de votre église abbatiale, de votre vie religieuse; vous êtes donc coutumières du fait et vous avez réalisé la parole de l'illustre Montalembert : les moines sont éternels comme les chênes.

Ce vœu de stabilité que tous nous formons pour vous, à cette heure, vous en trouverez le gage dans ce beau mot que préconisent vos sain-

(1) Ps. CXLVII, 20.

tes Règles et que vous mettez en tête de tous vos documents privés ou publics : *Pax!* la Paix; mais celle que le Christ donne, que le monde, lui, ne peut donner et qu'il vous envie, dont il est jaloux, puisqu'il met tout en œuvre pour vous la ravir. Qu'il n'essaie donc plus jamais de la troubler chez vous et qu'il vous laisse, dans l'ombre et le silence, continuer à travers les siècles votre grande œuvre de prière et de civilisation : *Pax!* la Paix dans la longévité et la stabilité; ce sera donc notre premier souhait.

Et voici le second qui en sera le corollaire obligé : Vœux de prospérité toujours croissante; la prospérité sous toutes ses formes est bien, en effet, le fruit de la paix. Et d'abord la prospérité au point de vue du nombre; sous ce rapport, Jouarre a de plain pied reconquis ses positions d'antan; vos stalles sont remplies, votre cœur déborde. Dieu vous a donné l'accroissement : « *Deus autem incrementum dedit* (1) »; mais nous vous souhaitons de vous dilater encore. Quand Rébecca, demandée par Eliézer, serviteur d'Abraham, pour devenir l'épouse d'Isaac, eut donné son gracieux consentement, elle se mit en demeure de partir pour la terre de Chanaan, et toute sa parenté réunie pour les adieux lui adressa, d'une voix unanime, ce vœu tout chargé de tendresse et de prospérités : « *Soror nostra es! crescas in mille millia* (2); Vous êtes notre sœur; croissez en des milliers de myriades. » Et vous aussi, mes Sœurs, agréez le même souhait de bonheur et de prospérités spirituelles. Le nombre d'abord, avec des effectifs maintenus et renouvelés sans cesse; c'est-à-dire un noviciat bien recruté et abondant; l'attrait pour la vie contemplative et claustrale, que l'on aurait cru éteint après les lois d'ostracisme et les convulsions de la grande guerre, s'est retrouvé aussi pressant, aussi dominateur au fond de beaucoup d'âmes; le Christ Jésus a toujours besoin d'épouses, d'âmes virginales comme les vôtres, pour l'extension de son royaume; qu'il daigne en susciter, même de chez nous, pour sa gloire, et qu'il leur donne le courage et la flamme nécessaires pour répondre de plein cœur à son appel, des âmes viriles disposées à le suivre partout où il va, dans les voies du renoncement et du sacrifice, comme sur les sommets lumineux du Thabor! Et, avec le nombre aussi, la ferveur dans l'observance de la discipline monastique; quand elle s'énerve et fléchit, c'est l'indice d'une ruine prochaine : Dieu vous garde d'un tel malheur! Je voudrais, à ces vœux de prospérités spirituelles, ajouter ceux des bénédictions terrestres que le monde prodigue, comme il le fait en des jours d'hyménée; mais vraiment, je ne l'ose, ou si je vous les souhaite en ce jour, je ne veux le faire que dans la mesure uniquement nécessaire pour le maintien de votre vie religieuse; le reste serait inutile, voire dangereux, comme l'a maintes fois prouvé l'expérience : la règle la plus sage est contenue dans ces deux termes qui s'appellent : la sainte pauvreté dans le cœur de chacune, comme dans la vie de la Communauté tout entière; voilà pour toutes le gage de

(1) I. Cor., III, 6.

(2) Gen. xxiv, 60.

prosperités sans déclin, et votre Père saint Benoît, sur ce point, ne me contredirait pas, j'en suis sûr.

Enfin des vœux de sainteté rajeunie et rayonnante : rajeunie par la ferveur de chacun de ses membres, qui s'est accusée plus ardente que jamais en ces jours de préparation; qu'ils soient aussi des jours de rénovation; l'Écriture la compare à celle de l'aigle : « *Renovabitur ut aquilae juvenus tua* » (1); ce Triduum marque une nouvelle étape que vous aurez à cœur de franchir, elle vous ouvrira de nouveaux horizons toujours plus larges et plus sereins; et pourquoi la sainteté des débuts ne reflourirait-elle pas? Et pourquoi n'ambitionneriez-vous pas, pour vous-mêmes, la gloire des Telchilde et des Aguilberte, vos Mères des temps mérovingiens? Le carmel de Lisieux n'a-t-il pas vu de nos jours la canonisation de la petite Thérèse de l'Enfant-Jésus, cette fleur délicieuse de la solitude? Les grâces de Dieu sont toujours les mêmes; c'est à vous de leur faire honneur : sainteté rayonnante par son éclat et son parfum débordant les murs du monastère, entraînant à sa suite des phalanges d'âmes virginales, qui sachent porter bien loin la bonne odeur du Christ; sainteté conquérante qui ne connaisse point d'arrêt en ses envolées, qui plane sur les cimes qu'aimait votre bienheureux Père (2). Je vous trace tout un programme, mes Sœurs; il est déjà le vôtre et je ne doute pas de sa fécondité et de ses succès; pour nous refaire une société chrétienne digne des beaux âges de foi, il nous faut des saints dans le cloître; Jouarre saura nous en refaire; à l'œuvre donc, plus que jamais, pour vous rajeunir, pour rayonner et conquérir!

Il me semble, mes Sœurs, avoir épuisé en ces quelques mots l'ampleur que je voulais donner à l'expression de nos vœux; si les termes sont restés défaillants, les cœurs de tous ont suppléé, j'en suis sûr, à ma parole infirme, et Dieu fera le reste. En ces jours bénis, vous avez recueilli une opulente moisson de souhaits et de grâces; amassez-les en vos greniers pour les jours où la disette pourrait se faire sentir : ce ne sera point de si tôt; car je vous vois, dès maintenant, serrer de nouveau les rangs de votre pacifique armée : j'en avais la réconfortante vision dans votre image-programme du XIII^e centenaire : sainte Telchilde, votre vénérée première Mère, portant entre ses mains la lampe allumée qui doit, au milieu de la nuit, la conduire aux noces de l'Époux, la lampe garnie de cette huile de choix qui s'appelle la sainte charité et qui ne doit jamais décroître; à sa suite je ne vois que des vierges sages; les autres, à Jouarre, ne sont pas entrées; et quand retentira le cri d'annonce des joies nuptiales : « *Ecce sponsus venit* » (3); Voici l'Époux qui vient », que toutes soient prêtes et joyeuses pour commencer le cantique que seules les vierges ont le droit de chanter là-haut.

Voulez-vous me permettre, Révérendissime Mère Saint-Benoît, de vous reconnaître sous les traits de sainte Telchilde, toute rayonnante de céleste clarté, chargée de vos nombreux mérites et suivie de votre

(1) Ps. cii, 5.

(2) *Colles Benedictus amabat.*

(3) Matth., xxv, 6.

bercaïl aimé, c'est-à-dire de vos chères Filles, que vous aurez de longues années encore guidées dans les voies de la sainteté, entonnant d'une voix triomphante l'antienne des noces éternelles : Venez, épouses du Christ, venez recevoir la couronne que Dieu vous a préparée pour toujours. *Amen!* et les échos célestes rediront en des gammes d'une infinie suavité : *Amen!* venez Seigneur Jésus, venez.

Ce sera pour l'antique et royale Abbaye de Notre-Dame de Jouarre le suprême millénaire et l'apothéose sans fin !

C'est M. le chanoine Louis, vicaire général, qui, ce soir, donne le salut du T. S. Sacrement, assisté de Dom Thierry, et de M. le curé de Faremoutiers, comme diacre et sous-diacre.

Le temps est sombre au dehors; mais les âmes demeurent illuminées par les grâces de choix reçues en cette seconde journée jubilaire.

3^e jour du Triduum. Jeudi 9 octobre.

Journée de clôture

En cette journée qui doit dépasser en splendeur les deux précédentes, l'Eglise célèbre le *dies natalis* de saint Denis, premier évêque de Paris et de Meaux ; vraiment ces solennités nous auront ramenés tous : clergé, moniales et fidèles, à nos origines saintes en nous renouvelant dans la ferveur.

Infatigablement les belles cloches de Jouarre appellent à l'office. Le soleil illumine la colline où affluent, de tous côtés, des groupes de pèlerins. Déjà un imposant cortège se déroule, salué au départ, comme il le sera au retour, par la fanfare municipale *La Persévérante de Jouarre*, car la municipalité du bourg, représentée par MM. les adjoints, a voulu prendre sa part au jubilé de l'illustre monastère, gloire et protection du pays.

Précédés des élèves du Grand Séminaire qui, toute la journée, assureront les chants liturgiques sous la direction de M. l'abbé Demars; d'une quarantaine de prêtres et d'une vingtaine de chanoines, parmi lesquels MM. les Vicaires généraux de Meaux et de Soissons; M. le doyen et les membres du Chapitre; M. le supérieur du Grand Séminaire de Meaux; MM. les archiprêtres de Meaux, Provins, Château-Thierry, M. le doyen de Saint-Etienne de Beauvais, M. l'aumônier de l'abbaye de Verneuil, au diocèse d'Evreux; de Mgr Jomard, protonotaire apostolique, vicaire général de Rouen, NN. SS. les évêques s'avancent vers l'abbaye. Ce sont NN. SS. Gaillard, revêtu de la *cappa magna*; Grente, évêque du Mans; Crépin, évêque de Tralles et auxiliaire de Paris; Mennechet, évêque de Soissons, et le Rme Dom Fulbert Gloriès, abbé de la Pierre-qui-Vire.

L'église abbatiale est toute remplie d'une foule qui déborde jusque dans l'annexe provisoire et va suivre, dans le plus profond recueillement et avec un vif intérêt, les cérémonies de la messe pontificale célébrée par l'évêque diocésain, assisté de ses vicaires généraux et du Chapitre cathédral.

En face du trône épiscopal, du côté de l'épître, sous leurs armoiries respectives, NN. SS. les évêques ont pris place

dans le sanctuaire, ainsi que les prélats... A son siège abbatial, Madame l'Abbesse, assistée de sa porte-crosse et de sa chapelaine, préside le chœur de ses quatre-vingt-onze moniales.

Le spectacle est véritablement imposant.

C'est dans ce cadre magnifique et ensoleillé que s'accomplit l'auguste fonction habituellement réservée à la Cathédrale.

Après le *Pater*, Sa Grandeur donne la bénédiction propre au diocèse de Meaux, et à la fin de la messe, M. le doyen du Chapitre, prêtre assistant, promulgue l'indulgence de cinquante jours que tous reçoivent avec reconnaissance.

La grand'messe terminée, les moniales chantent solennellement *Sexte*, à la grande satisfaction de toute l'assistance. Puis la procession se forme à nouveau pour reconduire les prélats au pavillon de l'Aumônerie. Ceux-ci bénissent le peuple et les enfants qui se pressent respectueusement sur leur passage.

* * *

A midi, NN. SS. les évêques et les invités de Madame l'Abbesse se réunissent au grand parloir où le déjeuner est servi...

Mais voici qu'une harmonie suave s'élève de l'autre côté de la grille. La Rme Mère et ses moniales ont voulu faire à leurs hôtes éminents une agréable surprise en modulant, à plusieurs voix, la *Cantate à sainte Telchilde*, fondatrice du monastère (1).

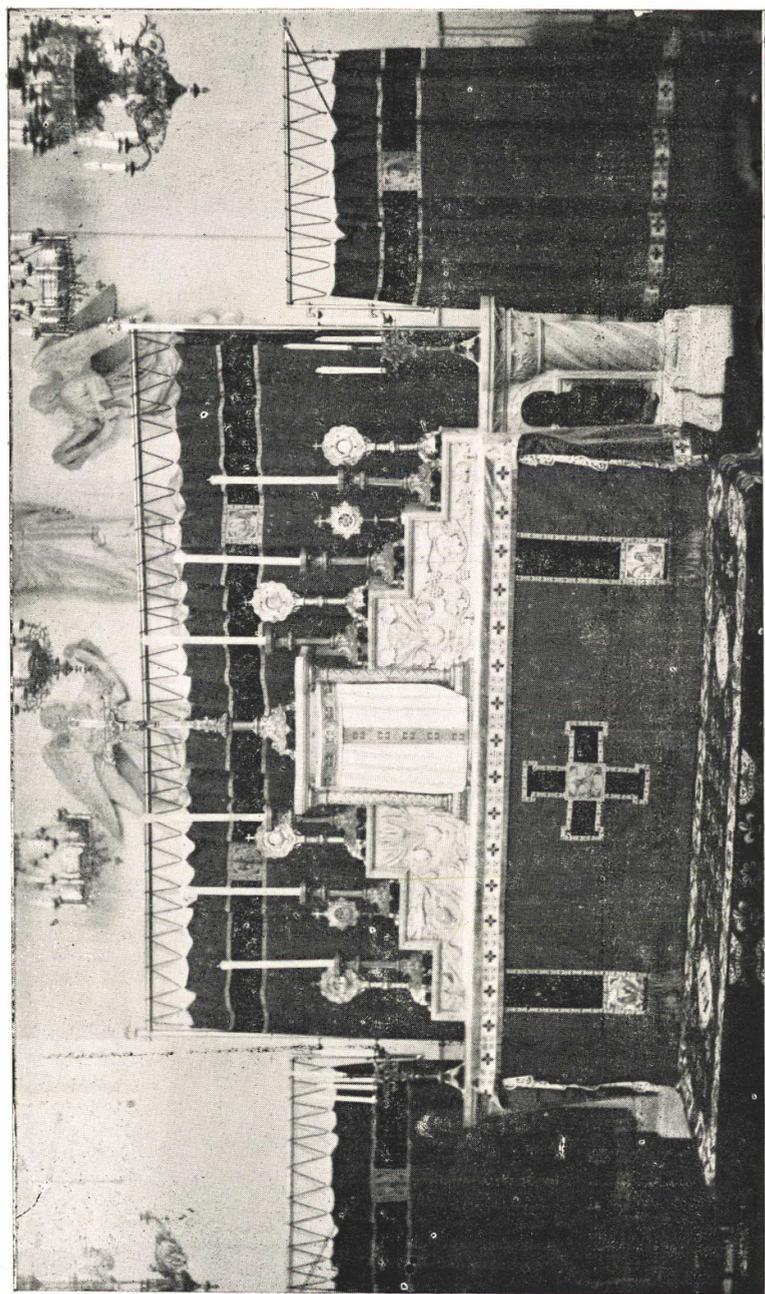
Les applaudissements crépitent quand s'achèvent les dernières notes de ce poème, tout imprégné d'affection et de reconnaissance envers la chère sainte dont nous allons chanter les premières Vêpres...

Après avoir remercié, au nom de tous les convives, les moniales qui venaient de leur donner ce régal musical, aussi délicat qu'inattendu, Mgr Gaillard porte en ces termes la santé des hôtes de l'Abbaye :

TOAST DE S. G. MGR GAILLARD, ÉVÊQUE DE MEAUX

Si Henriette de Lorraine revenait en ce moment parmi nous, j' imagine qu'elle éprouverait quelque surprise. Pensez donc ! quatre évê-

(1) Voir à l'Appendice.



Cliché Lapersonne, à Coulommiers.

ABBAYE DE JOUARRE — Le Maître-Autel

ques montant à l'assaut de son Abbaye, et non plus seulement, comme en 1690, M. de Meaux. Il est vrai qu'elle n'en voulait qu'à son Ordinaire, et que celui que Le Tellier appelait « le plus digne homme du royaume » était un terrible jouteur, n'abandonnant jamais la partie quand il était sûr de son droit, tandis que son très humble successeur n'a rien de redoutable.

En tout cas, soyez bien rassurés, Messeigneurs. Je ne vous ai tendu aucune embûche; vous n'aurez avec moi aucune serrure à forcer; vous n'aurez même pas à passer sous le regard foudroyant d'un suisse vêtu de vert. Celui qui nous a conduits tout à l'heure est autrement pacifique. Et s'il y a assaut de votre part, lui aussi est tout pacifique : c'est un assaut d'amabilité.

Je le dis d'abord pour vous, cher *Monseigneur du Mans*. L'évêque qui possède dans son diocèse un joyau tel que Solesmes, le prélat aussi docte que disert, était bien qualifié pour chanter les fastes treize fois séculaires d'une des plus illustres abbayes de France. Vous avez accepté de le faire avec une bonne grâce qui double la valeur de votre bienfait et que je n'oublierai pas; et je me plais à penser qu'en se penchant aux balustres du Paradis, Bossuet, dont vous avez naguère si bien parlé, à Metz et à Paris, vous écouterait tout à l'heure avec complaisance évoquer de belles pages de notre histoire religieuse.

Monseigneur l'Auxiliaire de Paris, sans parler des attirances toutes personnelles qui vous ont porté à répondre à notre invitation — car vous êtes loin d'être un inconnu sur la sainte colline de Jouarre —, vous représentez ici très opportunément la grande Eglise de Paris. Au XVII^e siècle, les carrosses circulaient souvent entre Paris et Jouarre; (ils venaient même quelquefois, dit-on, de Port-Royal des Champs). Au XX^e, notre antique Abbaye ouvre volontiers ses portes à telles ou telles de vos filles qu'y attire sa grande paix, et elle n'a jamais eu, que je sache, à s'en repentir.

Quant à vous, *Monseigneur de Soissons*, permettez-moi de vous dire que vous venez ici payer une dette, car c'est à sainte Ethérie que vous devez la fondation de Notre-Dame de Soissons. Vous êtes d'ailleurs le plus aimable des voisins. Le chemin qui épouse les sinuosités de notre Marne nous voit souvent passer l'un et l'autre. Nos clergés et nos populations entretiennent des rapports amicaux; M. l'archiprêtre de Château-Thierry ne me démentira pas, je pense. Mais je désespère de jamais pouvoir vous faire un accueil égal à celui que je recevais naguère chez vous, quand j'eus l'honneur de vous y remplacer.

Mon Révérendissime Père, j'aurai, me semble-t-il, tout dit de vous, en disant que vous êtes ici tout à fait chez vous : la parité des observances, les si nombreuses preuves de sympathie et d'appui que vous avez données à nos chères Filles de Jouarre vous ont donné ici une place tout à fait privilégiée. Puissiez-vous l'occuper très souvent ! Il eût vraiment manqué quelque chose à cette festivité si votre crosse abbatiale n'était venue renforcer nos crosses épiscopales, et, avec elles, s'incliner respectueusement devant la crosse de Madame de Jouarre.

Il m'est doux de vous recevoir chez moi, cher *Monseigneur le Vicaire général de Rouen*, après avoir été reçu chez vous, de façon si réconfortante, au temps de la guerre. Et puis vous nous apportez le salut de saint Ouen, de celui qui a collaboré avec son frère Adon, à la fondation de Jouarre. En votre personne, c'est saint Ouen qui vient saluer saint Faron, et c'est aussi saint Hildevert dont nous nous glorifions d'avoir, avant vous, possédé le tombeau tout près d'ici,

Messieurs les Adjointes, nous sommes heureux de vous voir au milieu de nous, représentant M. le maire empêché. Jouarre aime son Abbaye, elle en est fière; elle sait qu'elle lui doit le meilleur de son lustre. Vous qui présidez aux destinées de cette petite cité, vous avez voulu vous faire les échos de cette estime et de cet attachement : Merci ! Et merci à la fanfare municipale d'avoir rehaussé de ses accents notre cortège.

Messeigneurs, mon Révérend Père, et Messieurs, au nom des Moniales qui nous reçoivent, comme en mon propre nom, je porte vos santés à tous; je bois à l'alliance toujours plus étroite du clergé régulier et du clergé séculier, en notre beau pays de France, et je peux vous promettre que le repas que vous venez de prendre ne pèsera pas sur vos consciences, car vous ne risquez pas de trouver, en sortant d'ici, un boucher Louvard qui vous présente ses notes impayées !...

Monseigneur l'évêque du Mans se lève ensuite et, au nom de ses vénérés collègues et des convives, il remercie Monseigneur de Meaux de ses aimables paroles, assurant qu'il gardera de son passage dans la ville épiscopale, sur laquelle plane toujours la grande figure de Bossuet, et de son pèlerinage à Jouarre, le plus charmant souvenir.

Sous la conduite de M. le chanoine Monin, nos hôtes se rendent ensuite à l'église paroissiale dont le trésor de reliques les impressionne vivement, puis à la Crypte qui, depuis bien longtemps, n'a accueilli tant et de si pieux visiteurs.

* * *

Une dernière fois le carillon des cloches égrène ses notes joyeuses sur la paroisse de Jouarre. Une foule quatre fois plus nombreuse que n'en peut contenir l'église abbatiale, se presse sur le passage des prélats qui pénètrent processionnellement dans le sanctuaire.

S. G. Mgr Crépin préside les vêpres pontificales, chantées par la chorale du Grand Séminaire, selon le rite monastique.

Et voici le point culminant de cet édifiant triduum :

le discours du docte et éloquent évêque du Mans, S. G. Mgr Grente qui fait revivre — avec quelle intensité et quelle chaleur ! — *les grandeurs du passé et les services du présent* de l'antique abbaye.

DISCOURS DE S. G. MGR GRENTE, ÉVÊQUE DU MANS

Domine, Deus meus, exaltasti super terram habitationem meam.

Vous avez daigné, ô mon Dieu, glorifier sur la terre notre demeure. (*Eccli.*, LI, 13.)

MESSEIGNEURS (1),
MON RÉVÉRENDISSIME PÈRE (2),
MES SŒURS,
MES FRÈRES,

Peut-on se défendre d'attrait, d'émotion même, devant le noble passé de Jouarre, dont la durée contraste avec l'effritement ou la mort de tant d'institutions et de peuples ? Si des familles ou des sociétés s'honorent, à bon droit, de traditions et d'archives cinq fois séculaires, quelle admiration suscite un chartrier, résumé de treize siècles, qui témoigne, à la gloire de cette abbaye, qu'elle fut mieux qu'un grand nom, et que sa bienfaisance lui mérita de survivre ?

On s'étonne, à première vue, que la célébrité auréole un petit groupe de femmes, volontairement retirées du monde pour louer le Seigneur et s'appliquer à l'effort obscur de leur sanctification. Il faut, d'ordinaire, plus d'éclat et d'autres prouesses. Cependant, à l'instar de Clairvaux et de Cluny, de Citeaux, de Fontevrault, qui évoquent un cortège d'œuvres et de personnages fameux, Jouarre a gardé son prestige. Est-ce que votre affluence à ce triduum jubilaire ne prouve pas que le présent, prolongeant de son rayon l'ancienne splendeur, commande le respect et la sympathie ?

Cette illustration est venue, sans doute, de ce que les événements de France et d'Eglise eurent sous ce cloître leur écho. Ici, rois et reines montèrent en pèlerinage; ici, des maisons princières exercèrent une suzeraineté spirituelle; ici, les luttes nationales, les coups de l'invasion, les conflits civils, la détresse des malheureux, tout ce qui fit tressaillir le pays d'espérance ou d'angoisse, remuèrent des cœurs délicats et ardents. Mais surtout, mes frères, la compassion de la charité et ces effluves de ferveur et de vertu qui décèlent que les chercheurs de Dieu l'ont trouvé, contribuèrent à la notoriété de l'abbaye et à son influence.

Bossuet, dans une lettre à l'une des religieuses, Madame d'Albert,

(1) LL. GG. Mgr Gaillard, évêque de Meaux; Mgr Crépin, évêque de Tralles, auxiliaire de Paris; Mgr Mennechet, évêque de Soissons.

(2) Le Rme Dom Fulbert Gloriès, Abbé de la Pierre-qui-Vire.

se félicita d'avoir « dérobé à Jouarre un écrin si riche en fines sentences qu'il avait voulu les avoir à Meaux devant les yeux (1). » Puissé-je, mes frères, en glanant parmi cette opulente histoire, lier une gerbe aussi agréable ! Aujourd'hui ne nous offrira pas de moins beaux épis qu'hier. Car l'élan mystique et les exemples surnaturels persistent intacts, depuis qu'il y a cent ans, les Bénédictines de Pradines accoururent consolider de pierres vivantes les murs ébranlés de l'insigne monastère.

Avec l'aide de Notre-Dame, patronne de céans, sous les auspices de sainte Telchilde, première abbesse de Jouarre, dont vous chantiez les premières vêpres, considérons donc, mes frères, *les grandeurs du passé, les services du présent.*

Je ne pense pas, Monseigneur l'Evêque de Meaux, que la procédure de 1690 vous ait été nécessaire pour franchir canoniquement le seuil de l'abbaye et y recevoir le plus soumis, le plus filial accueil. Bien plutôt, votre bienveillance paternelle et le faste dont votre souci des gloires du diocèse ont entouré cette commémoration, vous ont-ils mérité, chez toutes les religieuses reconnaissantes, l'accès de leur vénération, de leur confiance et de leurs prières. Celles-ci, Messieurs et mon Révérendissime Père, vous remercieront pareillement d'avoir fait honneur et plaisir par votre présence.

I

Tandis que les historiens hésitent parfois, ou se divisent, sur les origines d'un pays ou d'une œuvre, jusqu'à différer de plusieurs siècles, la fondation des abbayes de Jouarre ne soulève point pareil doute. On s'accorde à la fixer vers 630, quand l'expansion monastique, qui jaillissait de l'Irlande et atteignait les Hébrides, l'Allemagne et les Apennins, déversait abondamment sur notre pays le bienfait de son apostolat et de sa charité.

C'était l'époque où saint Killian convertissait la Franconie et la Thuringe, et saint Fridolin l'Alsace, où saint Gall et les premiers missionnaires de la Bretagne, « pèlerinant pour le Christ », annonçaient l'Évangile avec l'élan et la vigueur de leur race.

Alors saint Colomban, compatriote de ces moines irlandais, entreprend, sur une partie de notre sol, la même prédication, sans que le découragent les résistances provoquées par l'âpreté de son zèle. Lorsque Thierry II le chasse de Bourgogne, au début du VII^e siècle, il passe en Brie, où un Jeude du roi Dagobert, qui s'intitule, avec plus de présomption que de science géographique, « roi des Lombards et de Soissons », l'accueille magnifiquement.

Cet Authaire a plusieurs fils, familiers de la cour. Colomban leur reproche leur vie indolente et les enflamme de son désir d'austérité et de perfection. L'un d'eux fonde l'abbaye de Rebais; un autre va devenir le populaire saint Ouen, évêque de Rouen; un troisième, Adon, se retire sur la colline de Jouarre, y construit, en pleine forêt,

(1) 22 janvier 1691.

quelques maisonnettes de bois, y convie ses amis, puis institue un monastère de femmes, auquel il donne pour supérieure Telchilde, sa parente, et sœur de l'évêque de Paris. L'abbaye de Jouarre a commencé; treize siècles en dérouleront l'histoire.

Période admirable de jeunesse et de fougue, printemps sacré de l'Église de France, où tout est frémissement, essor, volonté de créer et de vaincre, où le sang robuste pousse aux initiatives audacieuses, comme la sève exubérante fait surgir de la terre intacte la multitude des halliers et des futaies. Aussi quelle efflorescence de piété, de mortifications et de générosités héroïques !

Vous aviez, mes frères, pour évêque, saint Faron, propice à ces fondations de cloîtres qui valurent à votre contrée le renom de « terre des saints ». Comment n'auraient-elles pas souligné le contraste avec les deux siècles précédents, les populations effrayées encore du passage d'Attila, et victimes des exactions, des incendies et des massacres que commirent, cinquante ans plus tôt, les Austrasiens de Sigebert, en représailles de leur échec sous Paris ? Tant cette vallée de la Marne demeure le terrain pathétique où se décident les destinées de la France !

Les justes limites d'un discours m'interdisent de brosser, en suivant pas à pas l'histoire de l'abbaye, la fresque des personnages et des gestes qui l'illustrent. Ne m'arrêteront donc ni cette noble Telchilde, que son épitaphe proclame fulgurante de mérites; ni la seconde abbesse, sainte Aguilberte, sœur de votre évêque saint Ebrégisile, lorsque l'une et l'autre, avec leurs moniales, se pliaient à la rude discipline de Colomban. Avançons rapidement, de même, bien que Jouarre, sous la règle plus sage, plus humaine, de saint Benoît, « chef-d'œuvre de discrétion et de clarté (1) », garde si exactement sa ferveur, que Chelles et Notre-Dame de Soissons lui empruntent leurs premières abbesses, Bertille et Ethérie, et que de simples religieuses, comme Ozanne, mère d'un roi d'Écosse, y gagnent aussi les honneurs des autels.

Mais saluons, mes frères, durant les quatre premiers siècles qui suivirent son établissement, la paix de cet asile, parmi l'insécurité et les violences d'alentour. Saluons l'activité de cette ruche, qui sanctifiait le travail en chantant le verset du psaume où la lumière divine métamorphose le labeur manuel : *Sit splendor Domini super nos et opera manuum nostrarum dirige* (2). Saluons la culture pieuse et profane de ce foyer, où les lettres et les arts s'alliaient à la beauté des chants liturgiques, où les Sœurs se reposaient de transcrire et d'enluminer la Bible et les Pères en composant des épîtres latines, toutes résonnantes de Virgile et des poètes latins. Et saluons surtout cette munificence quotidienne qui nourrissait les pauvres, donnait refuge aux pèlerins des grands sanctuaires, allégeait toute souffrance.

Puis-je négliger un autre attrait surnaturel de Jouarre, le trésor de ses reliques ?

(1) Grégoire VII. « Son texte, ajoute-t-il, est d'un tel prix qu'on doit le mettre au nombre de tant d'autres miracles dont il a plu à Dieu d'honorer son serviteur. »

(2) Ps. LXXXIX, 17.

Ah ! l'on a raison, mes frères, de révéler les souvenirs des événements de famille ou des fastes de la patrie. Armes des vainqueurs ;

Drapeaux de tous nos preux et de toutes nos gloires ; plumes qui écrivirent les chefs-d'œuvre ; manuscrits raturés, où se précisa, dans sa forme immortelle, la pensée du génie ; portraits, lettres, bijoux, couronnes... tout ce qui fut grâce, bienfaisance et fierté d'une nation ; oui, ce sont d'intéressants ou d'émouvants rappels, dignes d'égards. Mais qu'est-ce donc que ces « objets inanimés », malgré l'âme que les poètes y sentent palpiter ? Qu'est-ce que ces précieux symboles, comparés aux reliques des corps saints, qui ont servi et glorifié le Sauveur par la sublimité de leur vie, ou l'héroïsme de leur mort ?

O Jouarre, que de richesses sacrées en tes châsses et en tes cryptes ! Non seulement la chrétienté y découvre quelques-uns de ses plus illustres enfants ; mais les pèlerins y vénèrent ceux qui, dans ton enclos, se sanctifièrent avec éclat, ou t'apportèrent l'édification de leurs mérites : et Telchilde, et Aguilberte, et Ozanne, et Balde, et Bertille, et Adon, et Ebrégisile... Quels prédicateurs, quels modèles, quels juges ! *Immemorem non sinit esse sui*. Ils honorent et obligent. Toujours insinuantes ou impérieuses, leurs voix n'ont rien perdu de leur autorité, mais amplifiant plutôt celle qui, dans le tréfonds de l'âme, convie au détachement, elles enseignent que ce qui fut doit être encore : la sainteté demeure, à travers les siècles, une actualité, un but, une directive.

*
* * *

Comprenez-vous, mes frères, pourquoi l'abbaye de Jouarre exerça tant de séduction et d'influence ? La noblesse y fréquentait ; les rois et les reines de France la visitaient, Louis le Bègue, saint Louis, Philippe le Bel, Marie de Médicis, Anne d'Autriche... Bien plus, en février 1131, le pape Innocent II y séjourna.

Jours de faveur et de gloire ; mais que de pénibles années, criblées de vicissitudes ! C'est au début du IX^e siècle, l'incendie du monastère ; puis la disparition de l'abbaye des moines, qui prive de l'émulation et du conseil ; c'est, sous Louis le Bègue, la mainmise du pouvoir royal, avec le choix des supérieures et la surveillance de leur administration ; c'est, en 1427, pendant la « grande pitié du royaume », dont nous libéra Jeanne d'Arc, un nouvel incendie, allumé par les Anglo-Bourguignons ; c'est le malaise créé par Madeleine d'Orléans, quand elle prétendit introduire la règle de Fontevault ; c'est l'apostasie de Charlotte de Bourbon, évadée de l'abbaye et du catholicisme, pour devenir huguenote et épouser le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, ancêtre de la maison royale d'Angleterre.

Quoi ? Pas d'autres drames ? Rares épreuves, à tout prendre. Car, que de nombreux et plus tristes revers comporte ordinairement la durée ! Ne mettent-elles pas en relief la vertu des religieuses, qui s'efforçaient d'y parer par un redoublement de zèle, telle l'abbesse Louise de Bourbon, dont les mérites rachetèrent l'égaré de sa sœur transfuge.

Combien de faits consolants, d'ailleurs ! Regardez, mes frères, l'affluence et la distinction des recrues; comptez les grands noms de France qui dirigent l'abbaye : Bourbon, Orléans, Valois, Guise, Rohan, La Trémoille... Admirez la richesse des constructions; observez, au début du XVI^e siècle, Antoinette de Moustiers, qui demande à un « imagier » de Tours une « belle et dévote représentation en pierre » de la Passion et de la mort du Sauveur, ou bien, au XVII^e siècle, la fille du duc de Guise, le Balafgré, cette magnifique Jeanne de Lorraine, vraie rénovatrice de Jouarre, pour qui la somptuosité des ornements n'atteint jamais ses rêves, et qui sertit à profusion, sur les calices et les ostensoirs, colliers de perles et rivières de pierreries.

Une des mieux dotées du royaume, l'abbaye pouvait, en effet, librement, selon l'intention habituelle des donateurs, « prier en paix pour l'Eglise et le salut du roi et de la patrie ». Déjà Hermentrude, au IX^e siècle, avait reçu de Charles le Chauve licence de frapper monnaie; et d'époque en époque, les dots des moniales et la générosité populaire étendaient au loin les fiefs de l'abbaye. Vingt-cinq paroisses étaient à sa nomination; elle possédait droit de haute, moyenne et basse justice, avec bailli, lieutenants, procureurs et gardes; et si elle ne jouissait pas des « six mille privilèges » de Cluny, Rome lui en avait accordé, néanmoins, d'importants.

Vraiment, Jouarre était une puissance, une des grandes seigneuries du royaume.

*
* * *

Tous ces avantages séculiers troublaient-ils, au fond du cloître, la sereine vocation des sœurs ? Non; mais ils offraient aux abbesses, établies par le roi, et qu'enchantait un tel douaire, la tentation pressante de domination et de distraction. Ainsi en était-il, mes frères, vers 1690, quand Henriette de Lorraine gouvernait l'abbaye, et que votre grand évêque commença de s'en occuper.

Je sais qu'à sa première visite à Jouarre, M. de Bissy, successeur immédiat de Bossuet, n'osa pas prononcer son nom, et qu'il y a quarante ans, le beau discours du vicaire général Moret n'y fit pas, non plus, allusion (1). Mais comment omettre un chapitre si ébruité de l'histoire de Jouarre ? Et pourquoi le taire, quand un témoin journalier de sa vie affirme que c'est peut-être « son gouvernement à Jouarre, où Bossuet a fait paraître le plus de charité, de prudence et d'amour de Dieu, et qui mérite davantage d'être connu (2) » ?

Aussi bien, ce que je dirai, s'il est piquant, montrera qu'en ces conjonctures, votre évêque mérita encore l'éloge qu'en fit à Louis XIV Le Tellier, archevêque de Reims : « Sire, voilà le plus digne homme de votre royaume. » Vous verrez, en outre, que le conflit ne l'empêcha pas d'appeler cette abbaye « haute, sainte et lumineuse montagne », de solliciter ses prières, et de l'aimer. « On ne peut jamais oublier

(1) *Discours à l'occasion du cinquantième anniversaire de la restauration de l'Abbaye de N.-D. de Jouarre*, 8 sept. 1887.

(2) Ledieu.

Jouarre, écrira-t-il superbement : les liaisons qu'on y contracte ont le caractère de l'éternité. »

Quand Bossuet y vint donc, pour la première fois, il fut beaucoup moins sensible à l'ampleur et à la diversité souriante du panorama, au charme du parc et des étangs, et aux méandres harmonieux de la rivière dans la vallée, qu'à la volonté de l'abbesse de se soustraire à la juridiction épiscopale. Ce n'était pas, à vrai dire, une nouveauté. Souvent les papes rappelèrent aux abbesses les droits de l'évêque diocésain. En 1183, l'une d'elles, Eustachie, fut obligée de les reconnaître, en présence du cardinal Guillaume de Champagne, légat du Saint-Siège. Mais nul ne soulevait plus ce buisson d'épines. Jouarre était restée « cinq cents ans sans visite canonique (1) », et bien qu'en 1680, Louis XIV eût obtenu de Rome un bref qui instituait l'archevêque de Paris supérieur et visiteur de l'abbaye, les tentatives de regard avaient échoué.

Pourquoi, mes frères, Bossuet entra-t-il en lice ? Sans doute parce qu'il avait l'âme intrépide, et qu'il jugeait que « devant l'autorité de l'évêque aucune autorité ne tient » ; puis parce que, « tenant toujours son compte prêt pour le grand Juge », il avait coutume de « ne poser que ce que l'on peut porter devant le tribunal de Jésus-Christ ». Alors, il se révéla, comme l'avait aperçu le peintre Rigaud, solennel, énergique, écartant, de sa crosse, avec quelque hauteur, les obstacles, et, selon la parole de Sœur Cornuau, « occupé infatigablement à la garde d'Israël ».

Ce qu'il constata d'abord, c'est que la plupart des religieuses étaient régulières, paisibles, mortifiées ; qu'elles chantaient l'office divin avec goût ; que plusieurs parlaient et écrivaient à merveille le latin, même le grec. Mais il remarqua aussi que leur abbesse, de vertu insoupçonnée, conservait d'agréables relations avec sa famille, assidue à la cour ; qu'elle ne trouvait pas l'air du monde déplaisant, et qu'elle jugeait innocente diversion à la rigidité de la vie monacale d'aller le respirer, spontanément, parmi des dames pieuses et d'autres qui le deviendraient. Il s'émut surtout de ce qu'elle publiait des mandements, « et prétendait régenter le peuple, les clercs, les curés et les chanoines », et il ne toléra pas qu'« une fille incapable, non seulement des ordres sacrés, mais de la simple cléricature... pût donner à un prêtre des pouvoirs qu'elle n'avait pas ». Argumentation péremptoire : impossible d'en traverser les mailles.

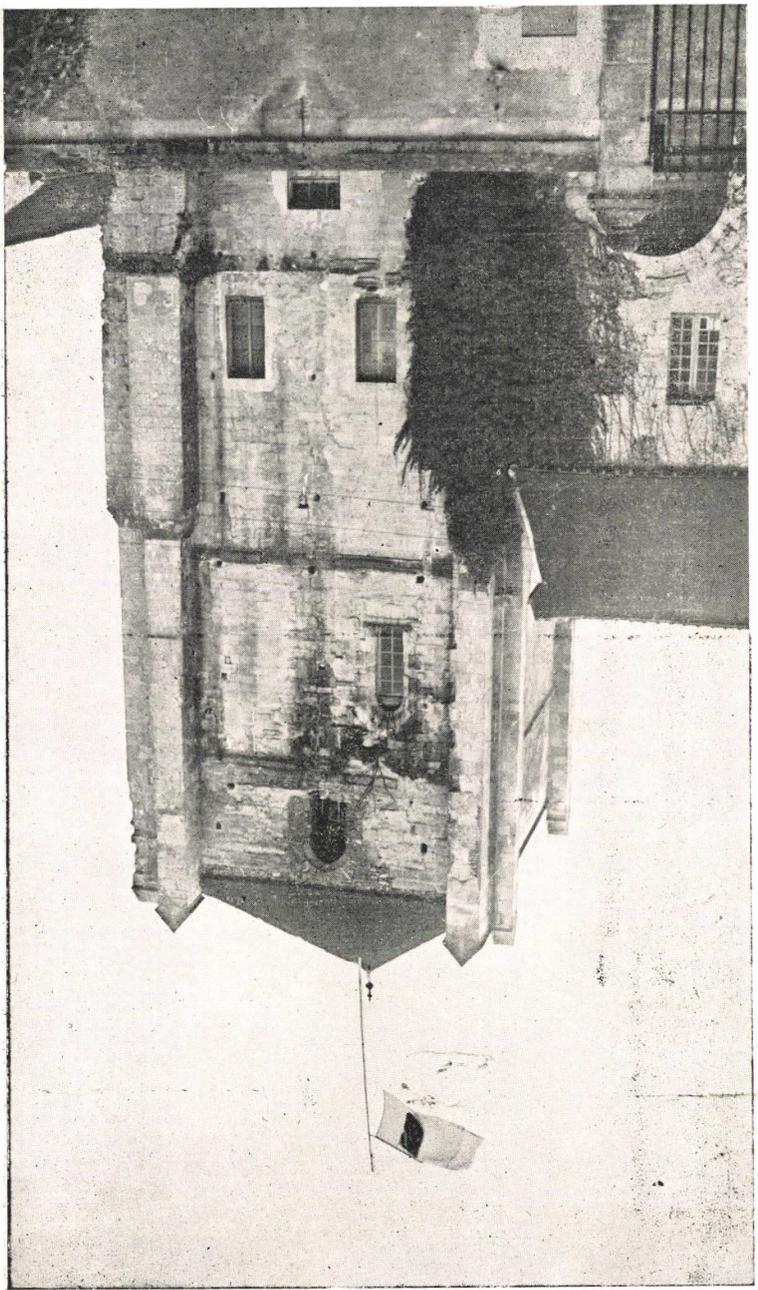
Les procès se déroulent donc sans que Bossuet se laisse intimider par l'alliance des familles princières qui ont gouverné Jouarre et intriguent auprès du roi. Ces noms profanes ne valent pas, à ses yeux, ceux des grandes abbesses qui, depuis mille ans, « dorment au fond des cryptes » et des « saints évêques sous qui cette maison a fleuri (2) ». Comme d'un coup d'aile nous planons ! Pour lui, il ne sait qu'une chose, c'est que « l'Eglise ne peut plus souffrir de telles conduites, et qu'il en faut revenir à ce que Jésus-Christ a fait (3) ».

(1) *Discours à l'occasion du cinquantième anniversaire de la restauration de l'abbaye de N.-D. de Jouarre, 1887.*

(2) Lettre du 18 juin 1691.

(3) Lettre à Mme de la Croix, prieure de Jouarre.

Abbaye de Jouarre — La Tour du XII^e siècle
Cliché Laperonne, à Commeniers.



Ainsi en fut-il, mes frères, après que le Parlement de Paris et le Saint-Siège eurent donné raison à M. de Meaux. La dignité de la chaire m'interdit de raconter des péripéties analogues à celles de Port-Royal. Notons seulement que Henriette de Lorraine céda, sans empressement, sa stalle d'abbesse à Thérèse-Anne de Rohan-Soubise, qui dut, à son tour, accepter d'autres réformes.

Mais quelle compensation de cette poussière humaine, de ces petits démêlés, périmés aujourd'hui, dans cette radieuse et durable correspondance, que votre évêque entretenait avec diverses religieuses de l'abbaye, particulièrement avec deux Sœurs, Mme d'Albert, qu'il appelait sa « première fille », et Mme de Luynes, puis Mme du Mans ! Comme ce noble esprit se révèle attentif, patient, mesuré, confiant en Dieu, et aussi prompt à prémunir les « âmes trop angoisseuses » contre le « galimatias spirituel », qu'à leur interdire ces exagérations qui « resserrent le cœur, troublent les bonnes consciences et aliènent les sacrements ». Oh ! que de gratitude nous devons tous à Bossuet de ses rapports avec Jouarre, à cause de ses lettres de direction ! Quel honneur, pour cette abbaye, qu'il ait composé, à l'intention de certaines de ses religieuses, son admirable traité de la *Vie cachée en Dieu*, et dressé un programme pédagogique, à l'usage des jeunes filles ! N'écrivait-il pas, du reste, le 13 janvier 1695 : « Le comble de ma joie, c'est de voir une digne abbesse et une communauté également satisfaites... Dieu aime Jouarre. »

Oui, mes Sœurs, Dieu aime Jouarre, *Exaltasti super terram habitationem meam*, car il lui a permis de poursuivre, durant des siècles, son action bienfaisante, et de fonder des abbayes filiales qui élargirent sa renommée.

Dieu aime Jouarre, car bien que le XVIII^e siècle ait amoindri ou ruiné beaucoup de monastères par son esprit d'individualisme, son dénigrement et le relâchement de ses mœurs, l'abbaye conserva sa vie régulière, sa dévotion au Saint-Sacrement et son zèle de l'office liturgique.

Dieu aime Jouarre, car si la Révolution détruisit une partie des bâtiments, confisqua les biens, morcela le parc, au point que places, rues, habitations, en occupent la plus grande partie, les Sœurs n'achetèrent point, par le déshonneur du silence, le droit de rester dans leur cloître. Sommée de quitter, la dernière abbesse, Mme de Montmorin de Saint-Hérem, répliqua qu'elle « ne sortirait que les pieds devant ». Et ce fut vrai, car la commotion la terrassa, et la fit mourir peu après : elle franchit la clôture dans son cercueil.

Enfin Dieu aime Jouarre, parce que le torrent dévastateur n'a pas nivelé son œuvre, et que des Sœurs survivantes en transmirent le flambeau ; parce que l'abbaye resplendit encore sur son promontoire, qu'elle a recommencé, depuis cent ans, de bien prier, bien chanter et bien agir, et qu'aux grandeurs du passé répondent avec honneur les services du présent.

II

Quelle douleur aiguë, pour les victimes de la tourmente révolutionnaire, lorsqu'elles virent anéantis soudain les efforts et les mérites

de tant d'années ! Mais n'était-ce pas, pour les anciennes religieuses de Jouarre, le « demi-martyre », dont parle Joseph de Maistre, « qui lime, au lieu d'écraser », quand, la bourrasque apaisée, le Concordat signé, les sanctuaires se rouvrirent, les cloîtres se repeuplèrent, et que leur vieille abbaye subissait, après le choc, la consommation ? Faudrait-il donc graver sur ses ruines une épitaphe, et faire de ses vestiges, comme de ceux de Cluny, quelque décor de musée ?

En vain, la Mère Condamine de la Tour se tenait aux abords, avec cinq ou six Sœurs, dans l'attente d'une résurrection. La cloche qu'elles tintaient, pour un mirage d'office, avait les résonances du glas.

Pourtant, vers 1816, brilla une lueur d'espérance ; mais la tentative de Mme de Lévis-Mirepoix échoua, et la nuit devint plus intense, plus lourde. On dut patienter, gémir, parce qu'on ignorait que la Providence « féconde en moyens (1) », préparait alors discrètement une rénovation durable.

En ce temps-là, une jeune Savoyarde, de bon lignage, de haute intelligence et de grande foi, Thérèse de Bavozy, appelée à la vie religieuse, élaborait, sous la conduite d'un Chartreux de Lyon, Dom Magdimier, une restauration bénédictine. Assises lentes, mouvementées, comme dans toutes les œuvres d'avenir, où Dieu nous convainc d'abord de notre déficit personnel. Mais, sitôt que la stabilité parut assurée, un désir d'extension immédiate agita le nouvel établissement de Pradines. Au futur cardinal Villecourt, venu, en 1828, donner des missions dans le diocèse de Meaux, et prêcher le carême à Jouarre, échet d'aiguiller vers l'abbaye les recherches de la Mère de Bavozy.

Deux fois encore, cependant, en 1829 et en 1834, la flamme allumée vacilla et s'éteignit. Enfin, le 7 septembre 1837, avec le double assentiment de l'archevêque-administrateur de Lyon, Mgr des Pins, et de l'évêque de Meaux, Mgr Gallard, grâce à la bonne volonté des anciennes religieuses et au dévouement de la famille Guiffrey, la Mère de Bavozy installa ici une douzaine de ses filles.

Laetare, Jerusalem, et conventum facite, omnes qui diligitis eam ; gaudete cum laetitia, qui in tristitia fuistis (2). O tressaillement mystérieux des solitudes qui se réveillent de l'abandon ; joie pure des âmes consolées ! Quel bonheur, quel empressement, quand on apprit que l'abbaye de Jouarre allait retrouver sa voix, sa vie ! Parmi leurs chaleureuses démonstrations d'allégresse, à l'arrivée des Sœurs de Pradines, qu'avaient fait le clergé et le peuple ? D'eux-mêmes soudé le passé au présent, en entourant de lumières et de fleurs les reliques des saintes abbeses. N'était-ce pas, à la fois, une invite à reprendre leurs traces et la promesse de leur secours ?

Mes Sœurs, vous qui gardez fidèle souvenir des travaux de réorganisation et d'embellissement accomplis par les deux premières supérieures, les Mères Symphorose Bagot et Athanase Gilquin, si vous preniez la parole, votre gratitude nous dirait ce que vous devez à leur esprit et à leur cœur. Vous savez, en particulier, à quel point la seconde, qui gouverna le monastère pendant quarante et un ans,

(1) Bossuet.

(2) *Isaïe*, LXVI, 10.

construisit cette église abbatiale, et vit affluer les recrues, a laissé, avec l’empreinte de sa personnalité, un renom de bonté et de vertu.

Ce renom s’étendait jusqu’au Mans. Car, en 1867, quand Dom Guéranger fondait, avec la Mère Cécile Bruyère, l’abbaye Sainte-Cécile de Solesmes, un de mes prédécesseurs, Mgr Fillion, approuva son désir d’envoyer une moniale étudier l’ordonnance d’une communauté bénédictine, et il lui conseilla celle de Jouarre, à cause de sa régularité et de son éminente abbesse. J’ai lu les témoignages d’admiration de Sœur Gertrude de Ruffo-Bonneval, qui séjourna ici plus d’une semaine. Quel panégyrique que cet hommage !

Souçonneriez-vous peut-être que la courtoisie et la reconnaissance réglèrent l’éloge ? Voici, après sa visite de 1868, les notes primesautières de Dom Guéranger, qui n’avait pas l’habitude de maquiller son opinion. Elles ont la brièveté et la sonorité militaire d’une citation à l’ordre du jour : « Vu la bonne Abbesse. On n’est pas meilleure, ni plus sainte, ni plus éclairée. Cette maison répand un vrai parfum. » Montée aussi à Jouarre, en 1881, l’abbesse de Solesmes confirmera plus majestueusement : « Quelle belle couronne de saintes âmes ! quelle gerbe fournie, offerte au Christ-Roi ! »

Si la discrétion ne m’imposait des ménagements, j’ajouterais que cette ferveur s’est perpétuée dans l’abbaye, grâce à celles qui la dirigent, aux conseils de prêtres meldois, et à l’appui paternel de l’évêque. Je dirais que les premières abbesses de Jouarre reconnaîtraient, à la régularité du monastère, à son esprit de prière et de mortification, à son sens liturgique, et à ses larges vues, unies aux intentions de l’Eglise et de son chef illustre, qu’un courant surnaturel traverse et vivifie toujours les cloîtres séculaires. Oui, les services présents prolongent la grandeur passée. *

*
*
*

Des services ? Mais lesquels ? Et qui donc en profite ? — Vous reconnaissez l’objection.

Oh ! certes, mes frères, les gens qui considèrent humainement la vie jugent ces services inexistants, si même ils ne plaignent ou brocardent celles qui se dévouent. Il y a longtemps que saint Paul a concédé : « Faute de notre espérance dans le Christ, nous serions de tous les hommes les plus misérables. » Mais parce que notre foi repose sur les certitudes de la Révélation, la divinité de Jésus-Christ et l’enseignement infaillible de l’Eglise, nous sommes sûrs que les moindres élans et sacrifices de notre âme prennent une valeur d’éternité. Parce qu’elles savent que, créées par Dieu, elles retourneront à Dieu, les religieuses de Jouarre et de la chrétienté veulent, non seulement préparer ce beau retour, mais faciliter charitablement celui des autres, à l’aide de leurs prières et de leur renoncement.

Chant de l’office, prières fréquentes, saintes lectures, modestes travaux dont leur condition les eût libérées, tout ce qui constitue le « service divin », qu’est-ce évidemment, au regard du monde, que petitesse et temps perdu ? Mais la Croix du Sauveur, cette croix au-

jourd'hui radieuse et souveraine — *Fulget crucis mysterium* — ne fut-elle pas « un scandale pour les Juifs et une folie pour les autres peuples (1) » ? Qu'un rai de soleil s'insinue dans une salle obscure, et aussitôt luisent les milliers de cirons qui s'y agitaient, invisibles. Regardez, de même, comment une parole divine fait irradier ces occupations, ce désintéressement, cette clôture : « Je vous bénis, ô Père, de ce que vous avez caché les mystères de la vie divine à ceux qui se croient sages, et que vous les révélez aux humbles (2). » Oh ! le noble et heureux partage de quiconque « sait le don de Dieu », et goûte les saintes joies de cette « meilleure part », qui « ne lui sera jamais ôtée (3) » ! N'est-ce pas pour lui, dès maintenant, le ciel entrevu, rapproché, sinon déjà possédé ?

Voilà, mes frères, ce que trouve une moniale, en franchissant le seuil d'un monastère fervent, et ce qui lui permet d'être secourable.

Car si les professions ordinaires, qui accaparent l'attention et commandent la vie, ne procurent pas toujours, vous le savez, une fortune et des honneurs proportionnés aux travaux et aux soucis, l'union à Dieu et l'œuvre de Dieu, qui sont ici le devoir d'état, acquièrent, sans déception, des mérites supérieurs à l'effort et réversibles.

Vous avez entendu ? Réversibles. Qui croirait, en effet, que des religieuses, comme des avares, accumulent égoïstement, au bénéfice de leur âme, le rapport spirituel de leur abnégation ? Seraient-elles dignes du Maître qui a dit que « la plus grande preuve d'amour est de mourir pour ceux qu'on aime (4) », et qui nous l'a donnée ?

Au jugement dernier, mes frères, resplendiront les services rendus par tant de prières et de sacrifices cachés. Que de conversions, que de sauvetages, que de grâces de tout ordre, dont les apparentes ne sont pas toujours les plus précieuses ! Combien de fois Dieu a-t-il cessé de punir, ou concédé une faveur, en raison de ces justes qui émurent sa miséricorde !

C'est pourquoi, mes Sœurs, au nom de la multitude innombrable de vos obligés, nous saisissons cette occasion solennelle pour vous remercier du bien accompli, durant treize siècles, par l'abbaye de Jouarre. Depuis sainte Telchilde, sous des règles diverses en leur détail, mais de fond unique qui est la gloire de Dieu et le service surnaturel d'autrui, elle comprend et applique le formidable programme de Bossuet à votre sœur aînée, Madame d'Albert : « Une épouse de Jésus-Christ ne lui apporte pour dot que son néant. Elle n'a ni corps, ni âme, ni volonté, ni pensée. Jésus-Christ lui est tout : sanctification, rédemption, justice, sagesse. Elle n'est plus sage à ses yeux et n'a de gloire qu'en son époux (5). » Encore aujourd'hui n'est-ce pas votre idéal ?

Non contentes, en effet, de quitter le monde, vous vous efforcez de vous quitter vous-mêmes. Vos vœux ne furent ni une parole transi-

(1) *I Cor.*, I, 23.

(2) *MATTH.*, XI, 25.

(3) *LUC*, X, 42.

(4) *JOAN.*, XV, 13.

(5) Samedi soir, à la fin de 1690.

toire, ni un geste superficiel, mais un engagement à Dieu, un serment dont la mort seule vous déliera. Tandis que la foule sera sauvée, pour avoir observé les commandements, vous aggravez le fardeau, en vous astreignant à pratiquer, avec assiduité et ferveur, les conseils évangéliques. Ainsi n'usurpez-vous pas le nom de religieuses, puisque, comme le traduisent saint Augustin et Lactance, vous êtes reliées à Dieu par les liens lumineux de la pauvreté, de l'obéissance et de la chasteté. Mais, sublime et propice alternance, sitôt que votre prière, incessante et pure, est montée jusqu'à Lui, pour le glorifier et lui plaire, elle redescend sur le monde en rosée de grâces, qui vous rendent nos bienfaitrices. Mes Sœurs, nos remerciements égalent notre confiance.

*
* *

Exaltasti habitationem meam, Saisissez-vous, maintenant, mes frères, et par là je termine, pourquoi Dieu a préservé, exalté cette demeure qui lui est chère ?

Sans doute, les événements déroulés entre ces murs, et que je viens de rappeler, permettront aux historiens d'en former des chapitres intéressants, édifiants. Mais nous trouvons ici beaucoup mieux qu'une chronique : la persistance d'une vie noble et secourable.

« Tu seras, prononçait avec orgueil ce vieux Romain, le seigneur du jeu du monde. » Le jeu du monde, mes frères, est aussi mystérieux qu'éphémère. Même les plus habiles s'y trouvent souvent en échec. Que de revers ! que de déceptions !

O calamités embusquées

Au tournant des prospérités !

Combien plus avisées, ces religieuses, — *prudentes virgines* — ces vierges sages, qui ont vu, à travers les complications et les facettes de la vie, son « incompréhensible sérieux (1) » !

Saint Benoît appelle le cloître : *Via vitae*. Quelle belle voie, pour celles qui y sont appelées ! Voie de piété, de charité, d'édification mutuelle, chacune travaillant à contenter Dieu, et, pour y parvenir, s'efforçant d'être bonne, empressée à l'obéissance, vigilante à éliminer la poussière des menus défauts qui amoindriraient l'attrait divin, comme la rouille atténue ou supprime la sensibilité de l'aimant. Mais quelle voie plus belle encore dans ce cadre tout peuplé de saintes ombres et de grands souvenirs, où, des dalles aux voûtes, chaque pierre a contemplé, pendant treize siècles, des exemples qui obligent leurs légataires. Sous le cloître, les pas discrets ne remuent pas des feuilles mortes ; ils s'avancent entre deux haies encourageantes de guides et de protectrices.

Mes Sœurs, dans la paix de Dieu, poursuivez, en chantant, votre route. Mais que la règle ne vous soit jamais une partition froide ; et que vos voix, personnelles et collectives, modulent si bien, en la réalisant, la joie céleste de vos âmes, qu'au dehors et au loin, on les

(1) Bossuet.

écoute avec agrément et profit. Ainsi l'abbaye de Jouarre continuera-t-elle de rayonner et de secourir; ainsi les siècles futurs, célébrant, comme nous, vos anniversaires, pourront-ils se réjouir que dure sans intervalle la série des saintes abbesses et des saintes religieuses, et que les services du présent ne cessent d'ajouter leur éclat aux grandeurs du passé.

Sous le charme des paroles qu'elle vient d'entendre, l'assistance est toute disposée à recevoir avec fruit les bénédictions que Notre-Seigneur s'apprête sûrement à lui prodiguer pendant le salut solennel que donne Mgr l'évêque de Soissons.

Avec quel enthousiasme est chanté le *Te Deum* par le clergé et les moniales ! On ne peut se l'imaginer que bien difficilement, si on ne l'a pas entendu...

Le dernier mot, en cette inoubliable fête, est dit par Monseigneur notre évêque qui exprime en termes chaleureux sa reconnaissance à l'orateur de cette troisième journée jubilaire; à ses vénérés collègues; au Rme Père Abbé et aux moines bénédictins; au très nombreux clergé qui l'entoure et est venu de tous les points du diocèse; à M. l'aumônier (1), inspirateur de ces solennités; à tous les chrétiens pressés dans ce trop étroit sanctuaire d'où ils repartiront meilleurs; puis, à ses chères filles de l'abbaye de Notre-Dame de Jouarre, Sa Grandeur souhaite, avec la bénédiction de Dieu sans cesse implorée par sainte Telchilde, toutes sortes de prospérités spirituelles, et même temporelles, qui les aideront à soutenir l'œuvre si utile qu'elles patronnent : l'école libre Sainte-Marie de Jouarre. Enfin Monseigneur promulgue la Bénédiction apostolique que Notre Saint Père le Pape Pie XI a bien voulu envoyer à Madame l'Abbesse et à sa communauté...

Avant de quitter la « Sainte Colline », NN. SS. les évêques et leur suite sont reçus par la Rme Mère et toutes ses Filles dans la salle capitulaire.

Là encore Monseigneur laisse parler son cœur pour redire à tous sa reconnaissance, puis les prélats donnent ensemble leur bénédiction aux moniales prosternées.

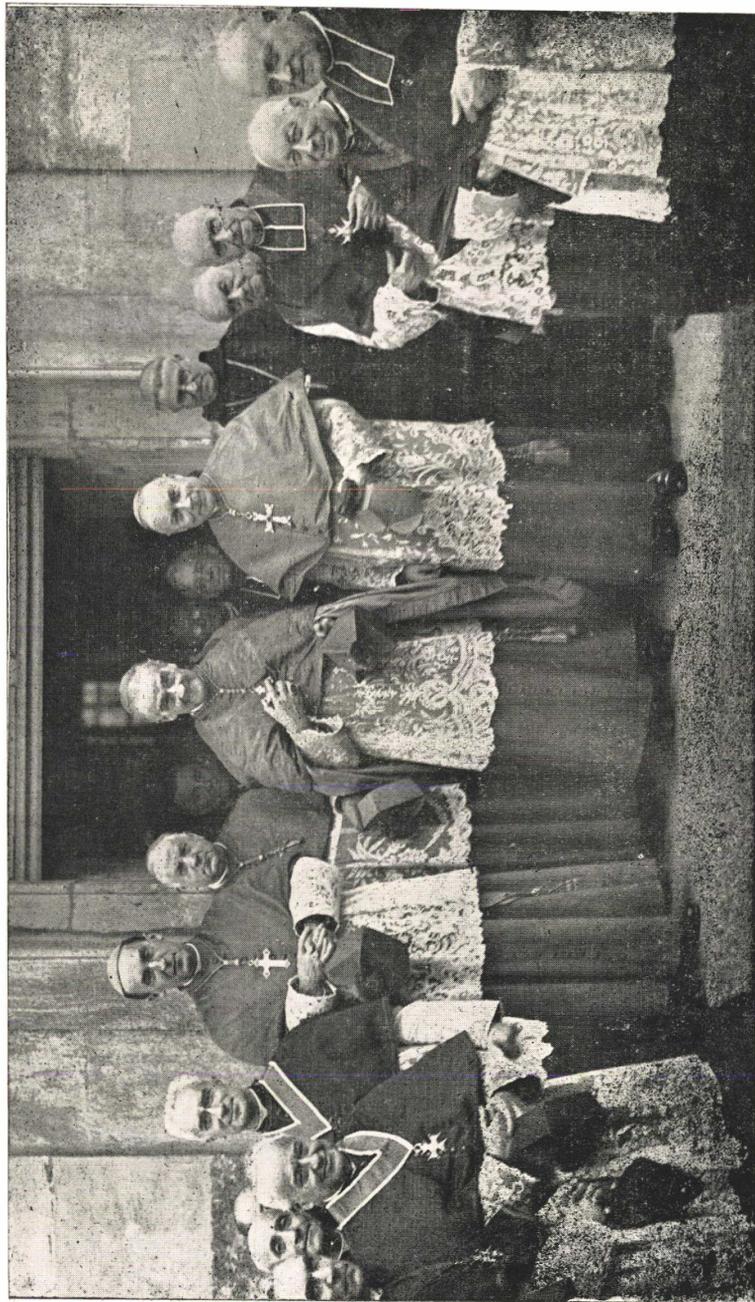
* * *

(1) M. l'abbé Laffray.

Les fêtes de la terre ont ainsi leur déclin, même quand elles ont procuré aux âmes un avant-goût de la paix et de l'allégresse du ciel.

Mais, après avoir vécu ces émouvantes journées, comment ne pas souscrire à ce mot de Bossuet : « *Dieu aime Jouarre* » !

Aussi, tandis que se referment sur les augustes visiteurs les portes de la clôture, nous redisons, à l'adresse de l'abbaye bien-aimée, le souhait formulé avant-hier par M. le curé de la Cathédrale : « *Soror nostra es, crescas in mille millia* - »...



Cliché. Lapersonne, à Coulommiers

ABBAVE DE JOUARRE, 9 octobre 1930

LL. GG. NN. SS. MENNECHET, Ev. de Soissons; CRÉPIN, Ev. de Tralles; GAILLARD, Ev. de Meaux;
GRENTE, Ev. du Mans; Dom Gloriès, Abbé de la Pierre-qui-Vire (De gauche à droite.)

APPENDICE

CANTIQUE A SAINTE TELCHIDE

Puissante Mère,
Chacun ici t'acclame avec amour,
Et les échos du cloître séculaire,
Avec transport, redisent en ce jour :
Salut Telchilde, ô Vierge tutélaire !
Daigne à jamais protéger ce séjour,
Puissante Mère.

I

Bien jeune encor, le Seigneur t'a choisie,
Noble instrument des desseins de son Cœur.
Pour élever une illustre Abbaye
Et lui former une garde d'honneur.
Tu répondis en épouse fidèle :
Je quitte tout, la maison paternelle,
Mon doux pays, le monde et ses appas ;
Divin Jésus, c'est ta voix qui m'appelle ;
Avec amour je vole sur tes pas.

Puissante Mère.....

II

Sur un sommet, qu'une forêt obscure
Dérobe au monde et ceint de tout côté,
Tu vins chercher une retraite sûre,
Un chaste abri pour ta virginité.
Comme la nuit se dissipe à l'aurore,
Du vieux serpent qu'en ces lieux on adore
Quand tu parais l'autel est renversé,
Et nous savons que maintenant encore
Par ton nom seul, Satan est terrassé.

Puissante Mère.....

III

Oh ! combien chère est ici ta mémoire,
Lis embaumé du jardin de l'Epoux !
De t'honorer, de procurer ta gloire,
De plus en plus tous les cœurs sont jaloux.
Comme autrefois, Vierge de la contrée,
Attire encor dans cette arche sacrée
De purs essaims, des phalanges de choix,
Au cœur viril, à l'âme dévorée
Du zèle saint qui fait aimer la croix.

Puissante Mère.....

IV

Ton Monastère, en traversant les âges,
A conservé le précieux tombeau
Qui nous redit comment, en vierges sages,
On se prépare aux noces de l'Agneau.
Sur nous toujours veille, Mère prudente,
Pour que l'amour, comme une lampe ardente,
De notre vie éclaire le déclin.
Telchilde, alors viens comblant notre attente,
Nous recevoir avec l'Epoux divin.

Puissante Mère.....



P A X

opposé. **21**

BAS pure soie, diminués, baguettes à jours, teintes assorties. Exceptionnel **15**

JUPON-COMBINAISON beau jersey soie noir, mauve, saumon, corail, glycine, banane ou ivoire, orné dentelle. **18** A la Samaritaine

CHEMISE crêpe coton blanc, sans manches. **3.90**
La même avec 1/2 manches. **4.25**
Bonneterie Dames Nouveaux Magasins Rivoli.

ROBE D'INTERIEUR mousseline apprêt laine, impression d'Alsace nuances mode, garniture unie assortie. **26**

PALETOT de voyage et de plage, beau tissu nouveauté pure laine, dessins nuances mode sur fond blanc ou mouflon uni, tons vifs, parure fourrure laine assortie. **98** Long. 110.

CHAPEAU crêpe de Chine, plis nouveaux. **110** fr. Long. 115.

CHAPEAU crêpe de Chine, nuances mode, impression couleur. **29** fr. 1=70x0=48

ECHARPE crêpe de Chine, nuances mode, impression couleur. **29** fr. 1=70x0=48

CHAPEAU 6.50

CHEMISIER beau voile de coton blanc, saumon, vieux rose, champagne ou noir, jabots plissés, boutons, plis. A la Samaritaine. **21** fr.

SATIN LUMINEUX chaîne soie, trame artificielle, souple et brillant pour robes et doublures, coloris changeants, ivoire ou noir. Larg. 0.90. Le mètre **24** fr.

TAFFETAS de LAINE pure laine, broderie soie ton sur ton ou cachemire nuances de la saison, pour robes et casaques. Larg. 0.78/0.80. Le mètre.... **10.90**

VOILE de COTON IMPRIMÉ grand choix de dispositions et coloris, fond blanc ou couleur, pour robes. Largeur 100 c/m. **5.50** A la Samaritaine. Le mètre

TON droit beau drap fantaisie **159** fr. s foncé. **149** fr. (13 à 18 ans)...

HELIEU verni et fantaisie, 39 au 45)..... **65** fr. pour jeunes gens **59** fr. A la Samaritaine...

COSTUME TOURISTE 2 pièces, belle draperie haute nouveauté, teintes mode. Pour hommes..... **189** fr. et **158** fr. — jeunes gens (13 à 18 ans)..... **178** fr. et **148** fr.

VESTON ALPAGA noir brillant, entièrement doublé. Pour hommes..... **65** fr. et **55** fr.

CHARLES IX toile blanche, talons bottier pour dames (du 35 au 41).... **20** fr. Pour fillettes, deux barrettes, talons anglais, (du 28 au 34)..... **14** fr.

ROBE toile nationale, blanche ou couleur, ornée plis, liseré et boutons de nuance opposée. (3 ans) **19** fr. 2 fr. supp. par âge jusqu'à 12 ans. (Rayon des Fillettes). CHAPEAU cretonne imprimée, fond bleu, or ou bois de rose. Entrées : 52, 54, 56... **6.50**

CHATEAU crêpe de Chine, plis nouveaux. **110** fr. Long. 115.

CHATEAU crêpe de Chine, nuances mode, impression couleur. **29** fr. 1=70x0=48

ECHARPE crêpe de Chine, nuances mode, impression couleur. **29** fr. 1=70x0=48

CHATEAU 6.50

CHATEAU crêpe de Chine, plis nouveaux. **110** fr. Long. 115.

CHATEAU crêpe de Chine, nuances mode, impression couleur. **29** fr. 1=70x0=48

ECHARPE crêpe de Chine, nuances mode, impression couleur. **29** fr. 1=70x0=48

CHATEAU 6.50

CHATEAU crêpe de Chine, plis nouveaux. **110** fr. Long. 115.

CHATEAU crêpe de Chine, nuances mode, impression couleur. **29** fr. 1=70x0=48

ECHARPE crêpe de Chine, nuances mode, impression couleur. **29** fr. 1=70x0=48

CHATEAU 6.50

TON droit beau drap fantaisie **159** fr. s foncé. **149** fr. (13 à 18 ans)...

HELIEU verni et fantaisie, 39 au 45)..... **65** fr. pour jeunes gens **59** fr. A la Samaritaine...

COSTUME TOURISTE 2 pièces, belle draperie haute nouveauté, teintes mode. Pour hommes..... **189** fr. et **158** fr. — jeunes gens (13 à 18 ans)..... **178** fr. et **148** fr.

VESTON ALPAGA noir brillant, entièrement doublé. Pour hommes..... **65** fr. et **55** fr.

CHARLES IX toile blanche, talons bottier pour dames (du 35 au 41).... **20** fr. Pour fillettes, deux barrettes, talons anglais, (du 28 au 34)..... **14** fr.

ROBE toile nationale, blanche ou couleur, ornée plis, liseré et boutons de nuance opposée. (3 ans) **19** fr. 2 fr. supp. par âge jusqu'à 12 ans. (Rayon des Fillettes). CHAPEAU cretonne imprimée, fond bleu, or ou bois de rose. Entrées : 52, 54, 56... **6.50**

LES HOMMES SERONT VENDUS DÈS LE SAMEDI 29 MAI

ALIMENTATION ET VINS AU-DESSOUS DES COURS ANJOU bonne qualité. La bouteille **1.95**

Investment Corporation, Limited

mais les travaux ont été affectés par un gros manque d'indigènes.

La Crown Mines a eu une année très prospère, le bénéfice atteignant £ 1.027.000 ; elle vient d'acquies 519 nouveaux claims, et les perspectives sont très encourageantes.

Les résultats de la City Deep ont été affectés par la disparition de la mine de l'or et par une baisse du rendement ; les dépenses par tonne ont augmenté de 2d., à cause surtout des plus forts développements, qui seront encore intensifiés cette année.

Les développements de la Consolidated Main Reef ont été meilleurs ; elle vient de racheter à la Crown Mines 57 claims Moofontein.

La Durban Deep a souffert du manque d'indigènes et de fortes pluies, ce qui a augmenté les dépenses. Les Compagnies Nourse Mines, Rose Deep, Geldenhuis Deep et Village Deep ont également souffert du manque de main-d'œuvre, ce qui est une question vitale pour ces mines pauvres.

BICYCLETTES à CRÉDIT

JEAN THOMANN - JAXY

40 Frs par MOIS

AU MÊME PRIX QU'AU COMPTANT GARANTIES 3 ANS

Renseignements et Catalogue sur demande COMPTOIR MUTUEL de CRÉDIT

18, Rue Réaumur Square du Temple) PARIS (3^e)

En ce qui concerne le platine au Transvaal, la Corporation a participé activement aux prospections et au développement des gisements, ainsi qu'à la solution des problèmes du traitement. Seuls, le temps et les travaux démontreront l'importance des divers districts, mais on peut déjà supposer que quelques-unes des propriétés actuellement développées réaliseront des bénéfices. La Corporation a pris notamment un intérêt de 15 0/0 dans l'Onverwacht Platinaum.

Le président s'est élevé contre la nouvelle législation vexatoire qui renforce le contrôle du gouvernement, impose de nouvelles charges aux compagnies et activera la fermeture des mines pauvres ou presque épuisées.

Les résultats de la Trinidad Leaseholds constituent un record et ses perspectives sont des plus encourageantes. A la North Venezuelan Petroleum, les recherches géologiques se poursuivent et tout permet de compter sur le succès final. L'Anglo-Spanish Construction Co poursuit très activement la construction

ÉTÉ EN SUISSE

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, BROCHURES HORAIRES, PROGRAMMES DES FÊTES, GUIDE DES HOTELS, ETC., S'ADRESSER AUX

CHEMINS DE FER SUISSES

37, BOUL. DES CAPUCINES, PARIS

BILLETS - LOCATION DE PLACES

EXPOSITION INTERNATIONALE DE NAVIGATION INTÉRIEURE ET D'EXPLOITATION DES FORCES HYDRAUL.

DU 1^{er} VII AU 15 IX, A BALE

BRONCHES enflammées, **POUMONS** ramollis

BRONCHES enflammées, **POUMONS** ramollis

contrôlés par les ARTS ET METIERS nous mettons en vente :

10.000 THERMOMETRES MAXIMA contrôlés par les ARTS ET METIERS avec fiche de contrôle et feuille de température au prix spécial de :

11 fr. 95

Cette vente aura lieu à partir du 1^{er} juin jusqu'à épuisement de notre stock, et il ne sera délivré qu'un seul thermomètre par Client.

MESDAMES !

Si vous souffrez de l'abdomen, de l'utérus, de la prostate, de l'obésité, portez la Ceinture du D^r CLARANS, la seule qui procure un soulagement immédiat et radical ainsi qu'une aisance parfaite. Demandez l'intéressante Plaquette illustrée, adressée gratuitement, par M. C. A. CLAVERIE, 234, faubourg St-Martin, Paris. Applications tous les jours de 9 h. à 7 h. par Dames spécialistes. Angle de la rue La Fayette. — Métro : Louis-Blanc.

CHENARD & WALCKER

Coldeboeuf et Jacqueline

SONT CONCESSIONNAIRES DE **CHENARD ET WALCKER**

EXPOSITION 8, Rue de Clichy 110, Rue de Longchamp

Présentation et essais

Grande ville Ouest

FOURNITURES Générales pour CYCLES ET AUTOMOBILES

Affaires 300.000.

Belle installat. Fonds 80.000. Immeuble 50.000.

PETITJEAN, 9, rue des Halles, Paris. (21.538)

Riche contrée Normandie

VINS ET SPIRITUEUX EN GROS

Maison tenue depuis 20 ans.

Aff. 300.000. Prix à déb. Facil. acq. Immeuble.

PETITJEAN, 9, rue des Halles, Paris. (21.537)

A céder dans région parisienne

FABRIQUE DE SIÈGES

de style. Usine et outillage modernes. Clientèle premier ordre. Aff. en pleine marche et en progression constante. Prix à déb. S'adr. **PETITJEAN, 9, rue des Halles, Paris. (50.296)**

BELLEVUE-MEUDON

Beaux lots de terrain à bâtir (approb. préf. du 20-11-25). Prix avantag. Facil. paiem. S'adr. tous les apr.-midi, 10, av. Mélanie, à Bellevue, ou à Paris, Compagnie PHAROS, 14, rue de Londres. Central 93-55 et 56.

Terrain admirablement situé à Nanterre, près gare marchandises, **11.000 m. environ**, conv. indifféremment pour lotissement ou usine. Prix: 38 fr. le m. Ecr. : SALAFA, 123, Bd Diderot, Paris.

M. THORENS de Sainte-Croix, propriétaire du brevet n° 568.782 pour briquet pyrophorique, désire le vendre ou concéder licences.

L'usage du Quinium Labarraque, à repas, suffit, en effet, pour rétablir, et plus épuisés et pour guérir sûrement et d'anémie les plus anciennes et les plus les plus tenaces disparaissent rapidement.

Aussi, les personnes faibles, débilitées les adultes fatigués par une croissance la peine à se former ou à se développer vieillards affaiblis par l'âge ; les anémiques de Quinium Labarraque, il est tout par cents.

On trouve le Quinium Labarraque dans La bouteille, 18 fr. ; la demi-bouteille, 10 fr.

Dépôt général : Maison FRERE, 19, rue de Valenciennes, Paris.

COL

dernière création, qualité, nuance

depuis **2**

La maison Rivoli vous présente

Grand choix de RA

RI

TAILLEUR POUR DAMES & MESSIEURS

(Angle de la rue Vivienne)

NOUVEAUTÉ

FRUITS

Le meilleur déjeuner aux FRUITS C

donne **FORC**

EN VENTE : Pharmacies, Herboristes

Echantillons gratuits sur demande : LES VITA

Garder cha le lait

DANS L

"MA

qui conse des liquides

EN VENT

PAZ &

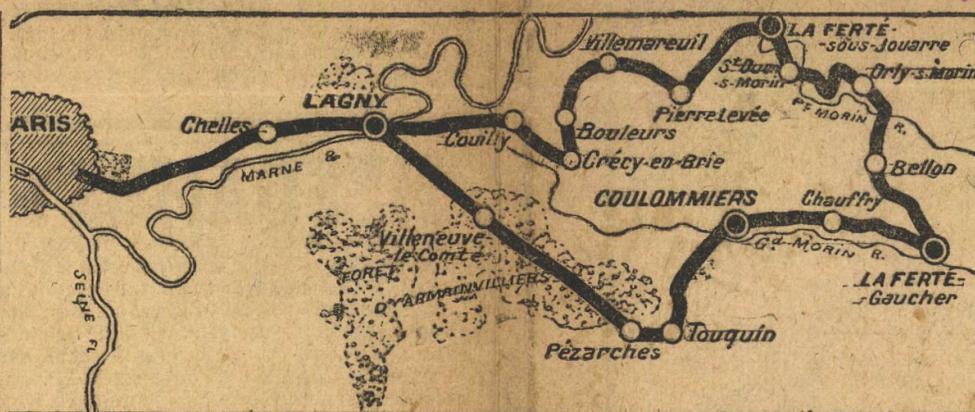
Les deux vallées des Morins, Lagny, Coulommiers, La Ferté-Gaucher, La Ferté-s-Jouarre, Crécy-en-Brie

1925

Voici une jolie promenade de 187 kilomètres que l'on pourrait appeler l'excursion des deux Morins. Malgré les beaux arbres de la forêt de Crécy, le plateau de Brie est quelque peu monotone. Par contre, la vallée du Grand-Morin, de Coulommiers à la Ferté-Gaucher, présente des sites agréables, et la route de Bellot à la Ferté-sous-Jouarre a les aspects les plus pittoresques.

On sort de Paris par la porte de Vincennes. La route nationale n° 34, de Coulommiers, s'offre à vous. On traverse *Saint-Mandé* et ses villas de rentiers, *Nogent-sur-Marne* et ses habitations entourées de verdure, puis on passe sous le pont du chemin de fer.

Laissez à droite la route départementale n° 20 à l'entrée du *Perreux* et regagnez à gauche la route 34 où, après avoir roulé sur des pavés entre *Neuilly-sur-Marne* et



gne droite, en laissant *Serris* à gauche et *Jossigny* à droite, vous parvenez à *Villeneuve-le-Comte* (36 km.), petit village en plein bois, à la limite des forêts d'Armainvilliers à l'ouest et de Crécy à l'est.

Après avoir traversé la petite rivière de Marsange, vous arrivez à un carrefour où se dresse un obélisque. Attention au train qui, un peu plus loin, traverse votre chemin et, par une belle route à travers la forêt peuplée de faisans en quantité, après avoir suivi quelques instants la rivière d'Yerres près de sa source, vous arrivez au hameau de *Pézarches*, que vous contournez.

Touquin (52 km.). Tournez à gauche, dans le chemin de grande communication n° 25, en laissant l'église à votre droite. Vous traversez l'Yerres, puis la forêt de *Malvoisine* pendant quatre kilomètres et, un peu avant *Mauperthuis*, après une descente, vous franchissez l'*Aubetin*.

Six kilomètres de plat et c'est *Coulommiers* (62 kilomètres) qui apparaît en bas de la vallée. Vieille ville où l'on peut voir des ruines d'un château du XVII^e siècle, mais qui est célèbre aujourd'hui surtout par ses fromages dit *coulommiers*.

En sortant de la ville, on laisse à gauche la route départementale n° 22 allant à *Rebais* pour suivre le chemin de grande communication n° 66. C'est une voie très pittoresque qui épouse tous les méandres du Grand-Morin.

On traverse ensuite *Chauffry* ; de *Saint-Siméon*, l'on n'aperçoit que le moulin et

l'on parvient à *Jouy-sur-Morin* où, en amont, on passe à côté des *Papeteries du Marais*, où se fabriquent les papiers de la Banque de France et du Timbre.

La route franchit alors la rivière et passe au-dessus de la voie ferrée, et, par la route nationale, l'on arrive à *La Ferté-Gaucher* (87 kilomètres).

Une église du XIII^e siècle, remaniée au XVII^e siècle, est d'un beau style à l'intérieur.

Dans la ville, on repasse la rivière et, par la rue de *Montmirail*, on gagne le chemin de grande communication n° 46 en laissant à droite la route départementale n° 15. Vous dépassez *Grand-Doucy* à gauche d'un carrefour pour gagner le village de *Bellot* (96 kilomètres), où la 4^e division de cavalerie livra, le 9 septembre 1914, un violent combat aux chasseurs à cheval de la garde allemande, qui durent se replier vers le Nord.

Prenez à droite, puis à gauche, traversez le *Petit-Morin* et, par le chemin de grande communication 31, vous suivrez la jolie vallée du *Petit-Morin*, qui est une des plus belles de la grande banlieue parisienne.

Dans la verdure, c'est *Sablonnières*, puis *Orly*, *Saint-Ouen*, et enfin *Saint-Cyr*, avant de déboucher dans la vallée de la *Marne*.

La Ferté-sous-Jouarre (118 kilomètres), dans un site délicieux sur les rives de la *Marne*, vit naître le père de *Henri IV*, *Charles X*, la *Ligue* et le prince de *Condé*. De jolies promenades se trouvent

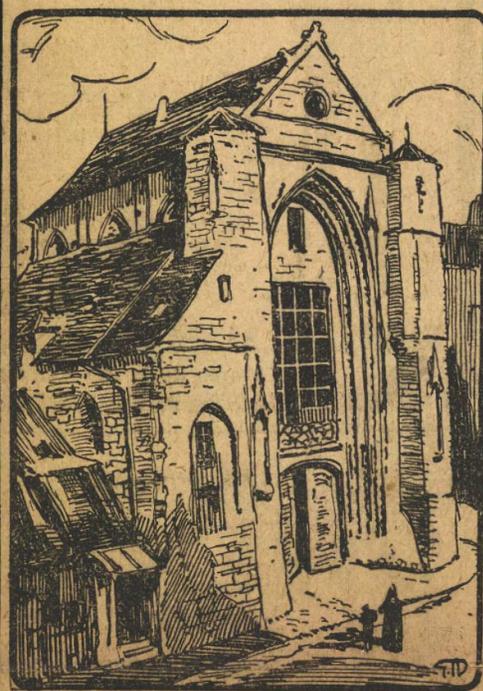
dans l'île qui, aujourd'hui, fait corps avec la rive droite.

Laisant à droite la route de *Meaux*, prenez la route départementale n° 1, qui vous mène à *Jouarre*, situé sur les abords d'un plateau dominant les vallées de la *Marne* et du *Morin*, et qui est célèbre par la crypte de son ancienne abbaye.

L'architecture de l'église *Saint-Pierre-Saint-Paul*, du XV^e siècle, est également remarquable.

Prendre à droite le chemin menant à *Signy-Signets* et là tournez à gauche. Après avoir monté deux rudes côtes et laissé à droite le château de *Montebise* vous parvenez à travers bois à *Pierre-Lévy* (130 kilomètres).

Tournez à droite et, à la sortie des bois, à gauche vers *Villemareuil*. Suivez droit devant vous et après *Saint-Fiacre* vous vous trouverez sur une petite route pitto-



LAGNY. — Ancienne église Saint-Furcy

Gournay, à droite vous apercevrez *Chelles* (16 km.).

Cette petite ville est située au pied de coteaux dominés par un fort. Au VI^e siècle, *Chelles* possédait une demeure royale rendue célèbre par les crimes de *Frédégonde*.

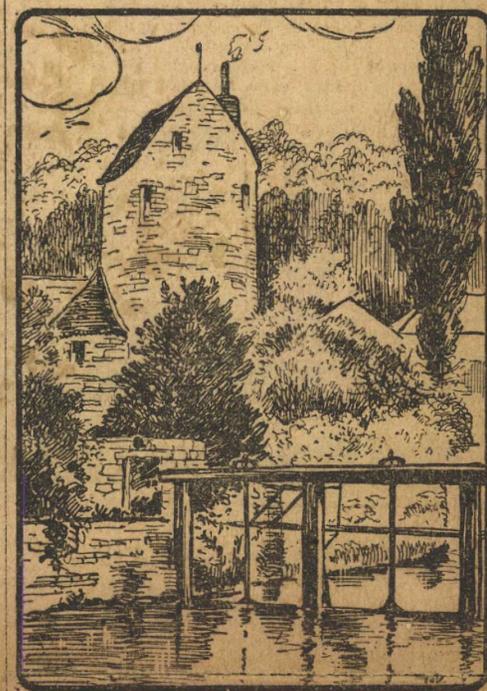
Encore du pavé et, par *Brou-sur-Chantierne* et à travers bois sur une route macadamisée, vous arrivez à *Pomponne*, au bord de la *Marne*, où s'élève un château construit sous *Louis XIV*, mutilé pendant la *Révolution*.

Puis, voici *Thorigny* (24 km.), relié à *Lagny*, sur la rive gauche de la rivière, par une passerelle provisoire remplaçant un pont sauté en 1914.

L'église *Saint-Pierre de Lagny*, autrefois abbatiale, est un monument historique. Des anciens bâtiments de l'abbaye, il reste un vaste logis en briques et en pierres, occupé par l'hôtel de ville, la caisse d'épargne et la gendarmerie.

On sort du bourg par la rue *Saint-Denis* et la route départementale n° 31, que suit le chemin de fer à voie étroite qui va à *Villeneuve-le-Comte* et *Morcerf*.

Par une belle route macadamisée en li-



CRECY-EN-BRIE. — Le Grand-Morin

resque qui vous conduira à *Bouleurs*. De là, vous descendrez sur *Crécy-en-Brie* (146 kilomètres).

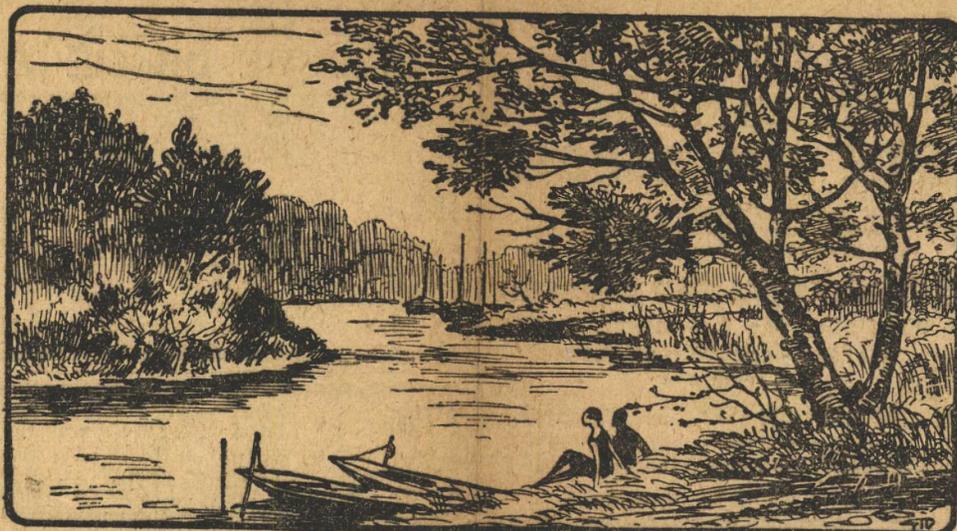
Crécy est une petite ville ancienne très curieuse, elle est située sur une boucle du *Morin* qui se divise en plusieurs bras. Une double ligne de fortifications la ceinturent ; une dizaine de tours, sur les 55 qui la défendaient, subsistent encore.

Tournez à droite et empruntez la route nationale qui vous conduira à *Couilly* (151 kilomètres) ; auparavant, vous serez passé à *Pont-aux-Dames*, où se trouve la maison de retraite des comédiens et où est enterré le grand acteur *Coquelin*.

Dans *Couilly*, qui possède une très belle église du XII^e siècle, vous tournerez à gauche. Après avoir passé un passage à niveau, vous regagnerez la route nationale 34 qui, par une belle et longue descente, à la sortie de *Montry*, vous mènera à *Chessy*.

De là, laissant *Chalifert* à droite, vous regagnerez *Lagny* (163 kilomètres).

Suivez les rues *Saint-Denis* et *Gambetta*, traversez le pont de pierre sur la *Marne* et suivez en sens inverse les routes empruntées au départ qui vous ramèneront à Paris (187 kilomètres).



LA FERTE-SOUS-JOUARRE. — Les bords de la Marne

